Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

MACS
Communauté de communes
Maremne Adour Côte-Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 27 MARS 2025 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 42
absents représentés : 12
absents excusés : 4

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :
Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Jean-Luc ASCHARD, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Valérie CASTAING-TONNEAU, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHE, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Éric LARROQUETTE (suppléant de M. Éric LAHILLADE), Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :
Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à M. Régis DUBUS, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUEDE, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, Mme Virginie VAN PEVENAGE a donné pouvoir à M. Alexandre LAPEGUE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS.

Absents excusés :
Mesdames et Messieurs Véronique BREVET, Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE et Serge VIAROUGE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELPUECH.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame Aline MARCHAND

Depuis la loi Grenelle II de 2010, le rapport développement durable doit être présenté annuellement par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur leur projet de budget.

Le rapport annuel de MACS présente les actions menées en matière de développement durable au cours de l'année écoulée. Ce concept vise à allier croissance économique, justice sociale et préservation de l'environnement, pour

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

répondre aux besoins présents sans compromettre l'avenir. Il repose sur un équilibre entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, en tenant compte des impacts à long terme des décisions prises.

MACS s'est engagée depuis 2015 dans une politique de transition écologique. Elle est un territoire pilote de la démarche Néo Terra du conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

En juin 2022, MACS a adopté à l'unanimité son projet de territoire avec comme fil conducteur la transition écologique. La structuration du service environnement de MACS marque également la volonté de mieux prendre en compte les enjeux liés à cette transition écologique.

L'année 2024 a été marquée par l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de MACS pour les six années à venir. La mise en place de cet outil de planification à caractère réglementaire permet de mieux intégrer les impacts du réchauffement climatique dans les politiques élaborées par la Communauté de communes.

En parallèle, et en cohérence avec le projet de territoire, MACS a été lauréate du label Territoire engagé pour la nature (TEN) sur la période 2024-2026. Ce label inscrit MACS dans un engagement visant à mettre en œuvre des actions relatives à la préservation et à la restauration des zones humides, la lutte contre la pollution lumineuse avec la création d'une trame noire, ou encore la création d'îlots de fraîcheur.

Parmi les principales actions de l'année 2024, peuvent être citées :

- Accélération du développement des énergies renouvelables

Après la mise en service des ombrières du centre aquatique Aygueblue, MACS s'engage auprès des communes du territoire pour les accompagner dans l'installation de centrales photovoltaïques sur leur foncier. 16 projets ont été retenus et vont être réalisés en 2025 par Enerlandes et WeSun, les deux lauréats de l'appel à candidature lancé par MACS.

- La mise en place d'un budget vert

En 2024, MACS a réalisé un budget vert, c'est-à-dire une évaluation du budget visant à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget de l'établissement. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste d'actions considérées comme très favorables, favorables, neutres ou défavorables pour le climat. Ces résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

- Les rencontres de la sobriété foncière

MACS, lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt "ZAN" lancé par l'ADEME en 2022, s'est engagée pour une gestion plus sobre du foncier en sensibilisant le public à l'habitat durable et à la préservation des sols. En 2024, plusieurs ateliers ont été organisés pour associer élus, agents et habitants à cette démarche de sobriété foncière, aboutissant par des Rencontres de la Sobriété Foncière à Saint-Vincent de Tyrosse, réunissant plus de 150 participants. L'objectif de MACS est de freiner l'étalement urbain tout en maintenant l'attractivité du territoire sans compromettre la qualité de vie locale, dans un contexte de loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Ces rencontres ont permis de débattre de plusieurs enjeux, tels que l'urbanisme durable, les logements abordables et les impacts du changement climatique.

- Prévention et sensibilisation des agents de MACS

La démarche de prévention et de sensibilisation des agents de MACS se veut un véritable levier pour les impliquer activement dans des enjeux cruciaux comme le changement climatique et la gestion des déchets, en les incitant à adopter des gestes écoresponsables au quotidien. Cette initiative prend également en compte leur santé, en les informant sur les risques liés aux troubles musculo-squelettiques et à l'ambroisie, afin de garantir un environnement de travail plus sûr et plus sain. De plus, la création de nichoirs à chauve-souris et la maîtrise des outils numériques viennent enrichir cette démarche, offrant aux agents une opportunité unique de participer à la préservation de la biodiversité et à une transition numérique responsable.

Les autres actions sont retracées dans le rapport annuel annexé à la présente.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière développement durable dans les collectivités territoriales ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15 ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 portant approbation de la convention Néo Terra avec la Région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 19 janvier 2022 portant approbation du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de la Communauté de communes MACS ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2022 portant approbation du projet de territoire de MACS ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 novembre 2024 portant approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial 2024-2030 de MACS ;

VU le rapport annuel 2024 sur la situation en matière de développement durable, annexé à la présente ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'élaborer un rapport annuel ayant pour objet de présenter la situation en matière de développement durable sur le territoire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud ;

Décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2024 sur la situation en matière de développement durable sur le territoire de MACS,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 27 mars 2025

Le président,

Pierre Froustey

MAREMNE ADOUR CÔTE SUD 40230

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

FÉVRIER 2025

Rapport de développement durable 2024

Communauté de communes MACS

MACS
Communauté de communes
Maremne Adour Côte-Sud

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

SOMMAIRE

Introduction 3
PARTIE 1 : Agir en faveur d'une transition énergétique juste 5
I. La consommation énergétique de MACS 6
II. La production d'énergies renouvelables 9
III. Maîtrise des consommations du Port de Capbreton 11
IV. Accompagnement des ménages avec Réno'MACS 11
PARTIE 2 : Préserver la biodiversité et les ressources du territoire 13
I. Le PCAET au cœur de la transition écologique et énergétique 14
II. Préservation de la biodiversité et prévention des risques 15
III. Valorisation sédimentaire du Port de Capbreton 18
IV. Le programme éco-voirie 18
V. Numérique et Environnement : entre préservation de la biodiversité et impacts des outils numériques de MACS 20
PARTIE 3 : Préserver et valoriser le foncier local 22
I. Sobriété foncière et planification de l'habitat : une approche durable pour le foncier local 23
II. Une stratégie foncière pour soutenir l'agriculture locale 25
III. Pôle Adour : un schéma d'aménagement touristique pour renforcer l'attractivité de la zone retro-littorale 27
IV. Stratégie d'aménagement durable des zones d'activités économiques 28
PARTIE 4 : Renforcer l'exemplarité des activités internes de la collectivité 29
I. Ateliers de sensibilisation des agents 30
II. Prévention et cadre de vie au travail 32
III. Le challenge de la mobilité 34
IV. Mise en place d'un budget vert 35
V. Politique d'achats durables et responsables 37
VI. Réalisation du bilan carbone de MACS 39
PARTIE 5 : Favoriser l'éducation, le lien social et l'accès aux services 41
I. L'Escale info et éco au service des habitants et des entreprises 42
II. L'accès à la mobilité 43
III. L'éducation et la culture à l'école 44
IV. Un accompagnement au plus près des familles 46

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

Introduction

Un cadre de référence international : de l'Agenda 21 aux 17 Objectifs du Développement Durable

Devant l'enjeu majeur que constitue le changement climatique, la centaine de chefs d'État et des représentants de 178 pays réunies lors du sommet de la Terre à Rio en 1992, ont souhaité que soit mise en œuvre une démarche intitulée « Agenda 21 » afin d'engager des programmes d'actions concrètes à différentes échelles.
En 2015, l'Agenda 2030 est venu succéder à l'Agenda 21 lors de la signature de l'Accord de Paris par les 193 pays, membres de l'ONU et a permis d'introduire les 17 objectifs de développement durable (ODD). Plus précis que les cinq finalités de l'Agenda 21, les 17 ODD mettent en avant l'ensemble des enjeux du développement durable ainsi que leurs interdépendances. L'idée générale de ces objectifs est qu'il ne peut exister de prospérité économique si le bien-être des populations et le respect des écosystèmes ne sont pas assurés. Ils constituent un langage commun à l'international, comme au niveau national ou local.

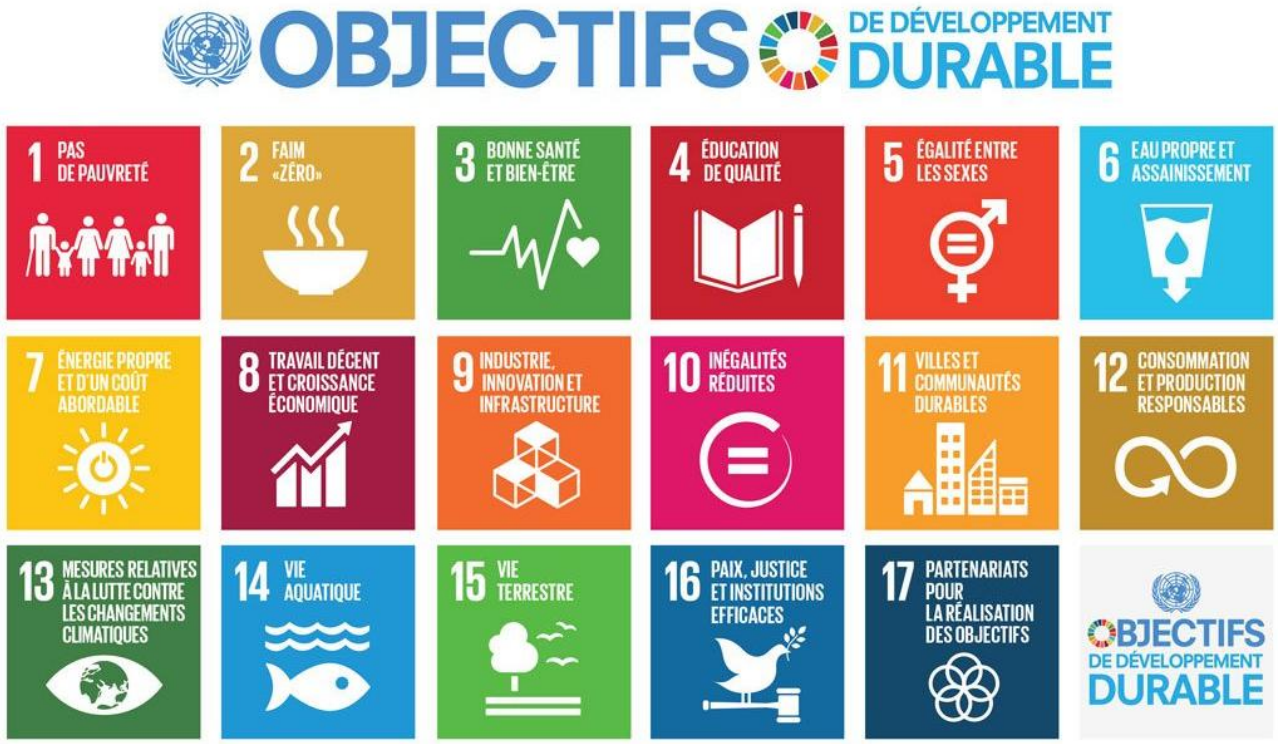

Le Rapport Annuel de Développement Durable et Solidaire (RADDS) est un recueil des actions durables de MACS de l'année écoulée. Le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 », a rendu obligatoire la rédaction d'un rapport pour les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Cette obligation légale met au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique locale.

Un engagement local : le Projet de Territoire de MACS

Le projet de territoire de MACS a été adopté en juin 2022 et se décline autour de 4 grandes orientations :

1. Un engagement à **s'appuyer sur les richesses locales** pour proposer des sources de développement innovantes, tant sur le plan économique que sur le plan culturel (valoriser du patrimoine matériel et immatériel, développement des savoir-faire locaux).

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

2. Un engagement à respecter un principe de sobriété pour **préserver les ressources du territoire** (nouveau modèle d'aménagement limitant l'extension, politique anti-spéculative, pacte environnemental, une mobilité simplifiée, un inventaire de la biodiversité du territoire…).

3. Un engagement à penser le développement du territoire au service de ses usagers en plaçant **l'habitant comme un acteur central des politiques publiques de demain** (dialogue, identification des besoins, lutte contre la carence de logement…).

4. Un engagement à **favoriser les synergies locales au service d'une innovation visant un objectif de neutralité carbone** (éducation aux transitions, un nouveau plan tourisme orienté durable, un nouveau schéma d'aménagement pour le foncier économique : moins consommateur, en maîtrise publique ; le numérique au service du développement et de l'inclusion).

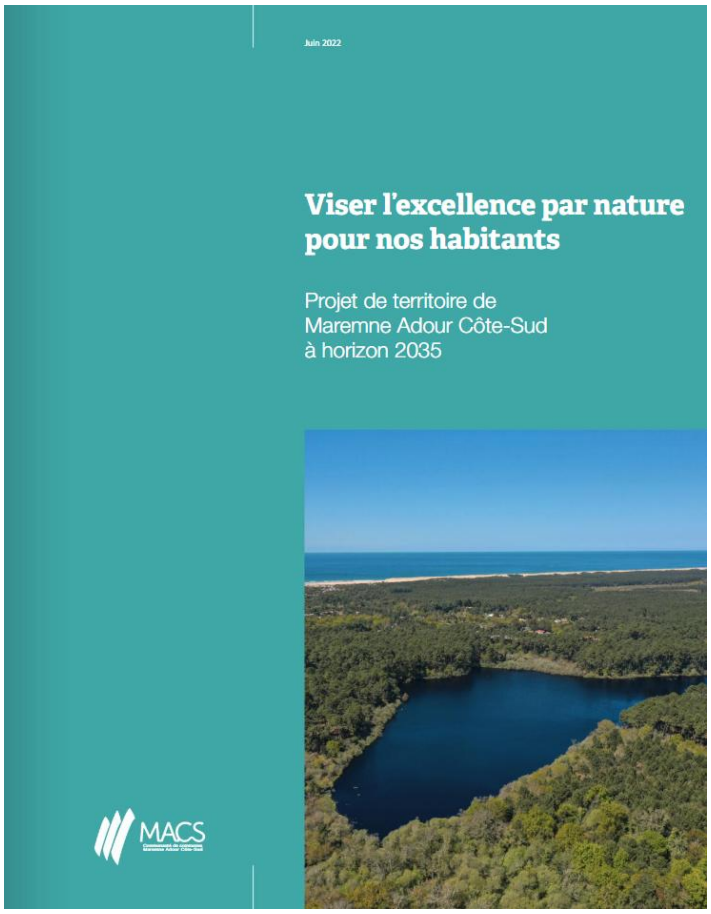

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

PARTIE 1

Agir en faveur d'une transition énergétique juste

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

I. La consommation énergétique de MACS

• Les bâtiments de MACS

Maîtrise des énergies

Depuis 2019, les services de MACS ont entrepris un programme ambitieux visant à réduire les consommations énergétiques et les coûts associés. En 2024, les résultats de ces efforts sont détaillés ci-dessous :

	Électricité	Gaz	Eau
Nombre de PDL	59 (+2)	2 (=)	30 (+1)
Volumes	2 424MWh	156 MWh	26 912 m3
Coût fluide (€ TTC)	750 054 €	24 704 €	70 421 €

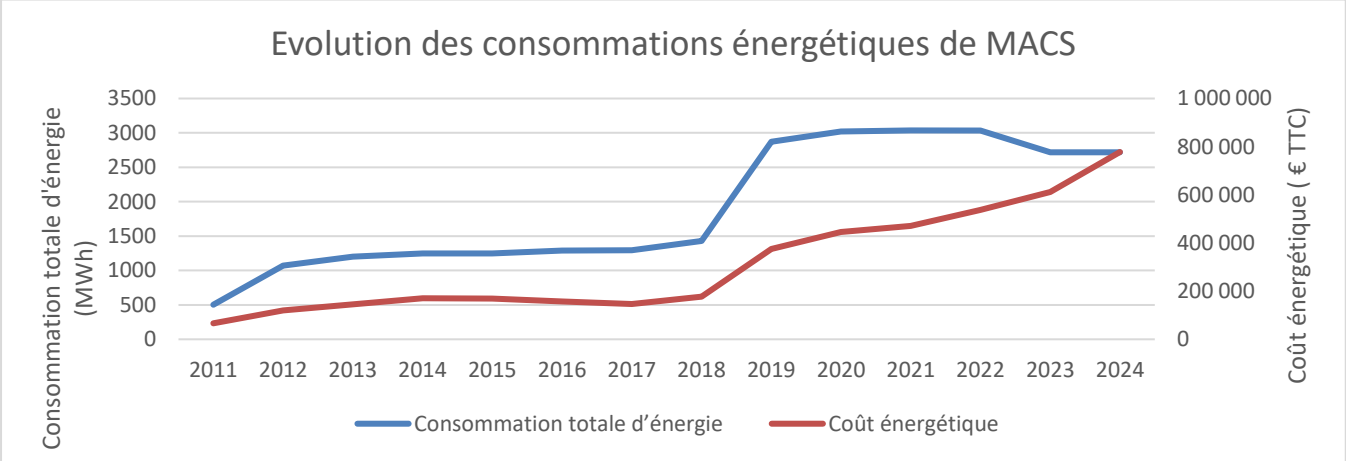

En 2024, la consommation énergétique de MACS est restée stable. Toutefois, la hausse continue des prix de l'énergie a eu un impact significatif sur le budget de fonctionnement.

Supervision énergétique des bâtiments de MACS

Le partenariat avec la startup landaise INVISEO s'est poursuivi en 2024. L'outil logiciel est désormais opérationnel et pleinement utilisé par le service environnement de MACS qui continue à accompagner INVISEO dans l'évolution de l'outil, dont la commercialisation est prévue début 2025.

Perspectives 2025

- *Déploiement de l'outil de supervision pour les communes de MACS*
- *Réaliser une étude du potentiel géothermique sur le territoire de MACS*
- *Cadrer la mise en place d'un Schéma Directeur des Energies (SDE)*

• Les bâtiments communaux

MACS accompagne les communes dans la gestion de la consommation énergétique de leurs bâtiments publics, avec pour objectif de sensibiliser et de réduire les consommations excessives. Le Fonds d'investissement Local (FIL)

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

environnement, lancé en 2023, s'étend jusqu'à la fin du mandat et permet au [illegible] des audits énergétiques et d'entreprendre des travaux de rénovation sur les bâtiments comm[illegible] déposés par 17 communes de MACS contre 11 dossiers en 2023. Les audits énergétiques servent à évaluer l'état des bâtiments, leurs consommations d'énergie et les déperditions de chaleur. À l'issue de l'audit, une liste de préconisations pour des actions de sensibilisation ou de travaux de rénovation énergétique est définie telle que le changement des fenêtres, une liste d'éco-gestes à mettre en place au quotidien ou encore une meilleure utilisation du chauffage dans les bâtiments.

Le décret tertiaire mis en place en 2023, impose aux propriétaires privé ou public d'un bâtiment de plus de 1 000 m², de réaliser des audits à l'horizon 2030. Sur le territoire de MACS, 62 sites sont concernés par cette obligation. L'objectif est de réaliser des économies d'énergie avec des réductions de 40 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence (sélectionnée entre 2010 et 2019), 50 % en 2040 et 60 % en 2050. Les établissements tels que les écoles, salles polyvalente, salle de sport, Ehpad ou maison de santé peuvent être concernés par ce dispositif.

En 2024, MACS a soutenu 13 projets de rénovation énergétique sur des bâtiments communaux. Parmi les projets les plus significatifs de l'année, celui du pôle social de Soustons se distingue par un objectif ambitieux de réduction de 60 % de ses consommations énergétiques. MACS participe au financement du projet et accompagne la démarche, en lien direct avec le décret tertiaire et ses exigences de baisse des consommations. Le pôle social procède à un remplacement de son système de chauffage pour un modèle plus vertueux, revoit son isolation dans son ensemble et sera équipé de panneaux photovoltaïques pour couvrir une partie de ses besoins énergétiques.

2024	**Consommations des communes en MWh**	20 064 MWh
	Dépenses d'énergies des communes en €	4 264 644 €

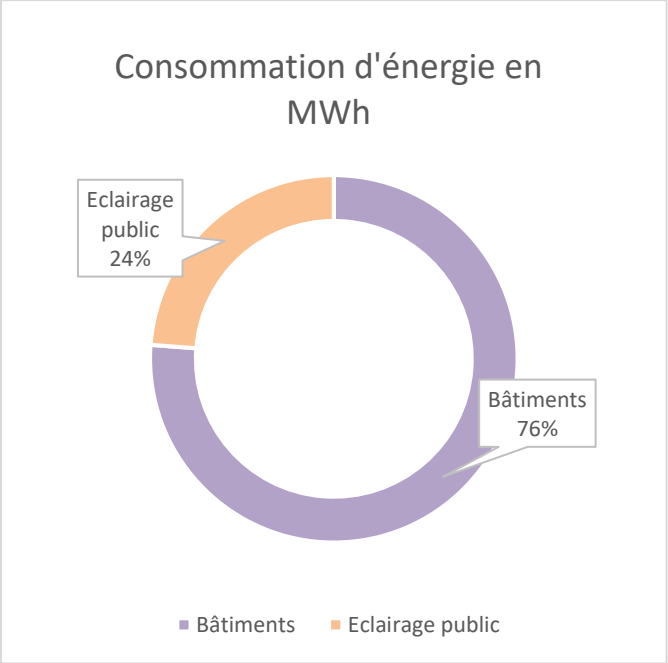

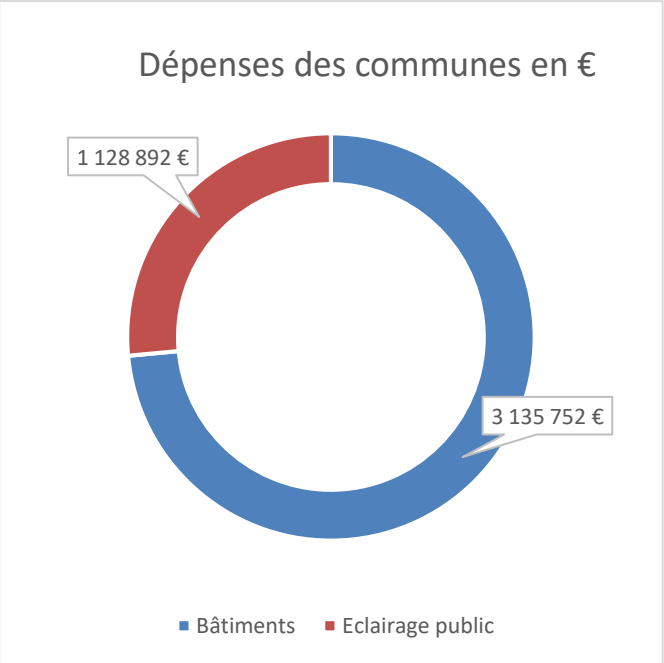

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

Travaux de rénovation du Pôle social de Soustons

Perspectives 2025

- *Lancement d'un groupement d'achat d'équipement de gestion technique des bâtiments*
  - *Décret BACS qui oblige l'installation de système de gestion technique du bâtiment (GTB) et permet de faire un suivi précis des consommations du bâtiment grâce à des sous compteurs plus détaillés qui analysent la consommation de l'éclairage, du chauffage, etc.*
    - *En 2025 : installation sur les bâtiments de plus de 29kW (2-3 sur MACS)*
    - *En 2027 : sur les bâtiments de plus de 70kW (environ 60 sites concernés)*
- *Suivi des projets de rénovation énegétique*
- *Suivi annuel des consommations énergétiques des communes (éclairage public, bâtiments communaux, installation technique (pompe de relevage, arrosage automatique..))*
  - *Accompagnement des mairies*
  - *Sensibilisation des agents sur leurs consommations*

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

II. La production d'énergies renouvelables

- ## Mise en service des ombrières solaires du centre aquatique Aygueblue

La réouverture du centre aquatique Aygueblue en 2024 met à l'honneur l'installation d'ombrières solaires sur son parking. Mises en service à la fin du mois de juillet, ces installations prévoient une production de 500 KWC pour alimenter la piscine et l'ensemble de ses activités (éclairage, chauffage…).

Ombrières du centre aquatique Aygueblue

- ## Développement du photovoltaïque dans les communes de MACS

MACS a lancé un appel à manifestation d'intérêt au début de l'été (du 23/05 au 27/08) pour aménager le foncier communal en photovoltaïque. Plusieurs candidats se sont manifestés, mais au mois de septembre, deux lauréats ont été notifiés pour l'installation et la répartition de 16 sites, sur 7 communes du territoire de MACS. Les lauréats sont la société WeSun localisée à Seignosse et le groupement Enerlandes, ALOé et Energie Partagé. Les différents chantiers sont prévus pour l'année 2025, pour une mise en service fin 2025 /début 2026.

- ## Le Pôle d'Echange Multimodal (PEM)

Le service Environnement de MACS a lancé un marché pour la construction d'ombrières photovoltaïques à la gare de Saint-Vincent de Tyrosse dans le cadre du projet de Pôle d'Échange Multimodal (PEM). Ce projet d'installation prévoit une période de travaux en 2025 pour une mise en service fin 2025 /début 2026 et d'une puissance de production de 250 KWc.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

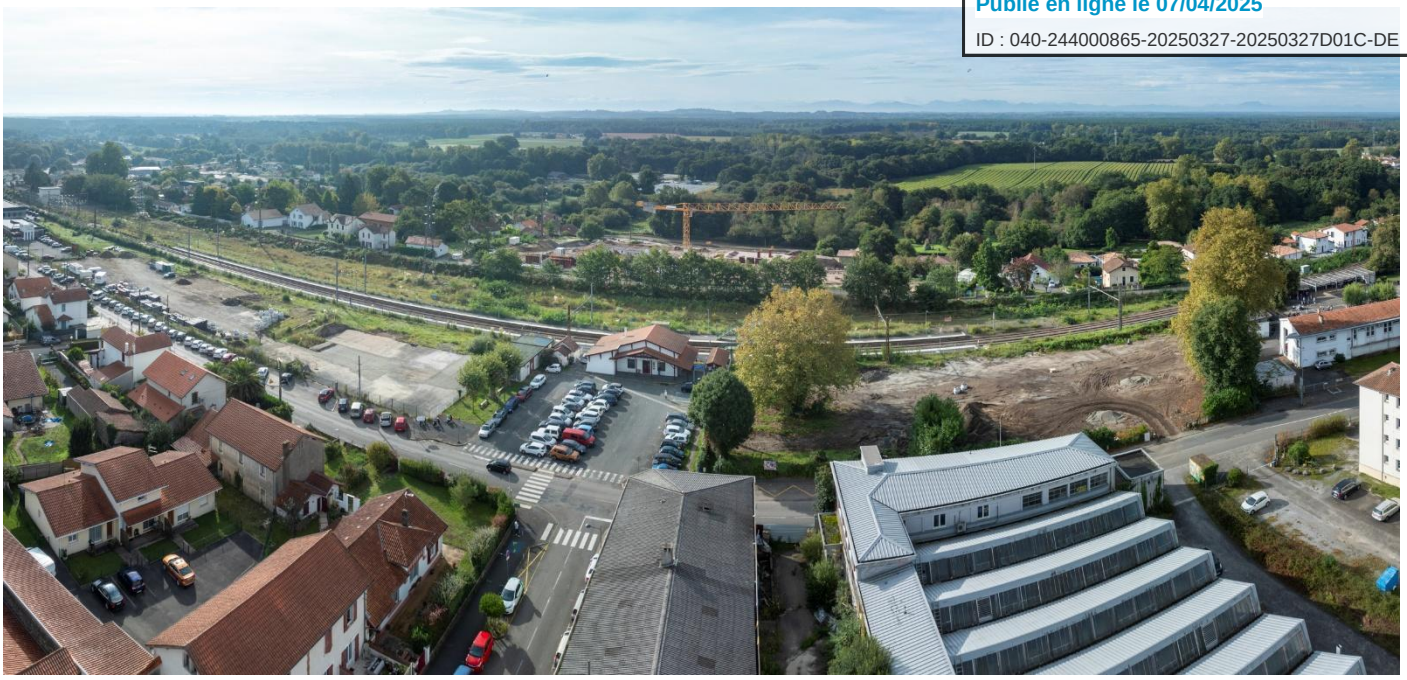

Gare de Saint-Vincent de Tyrosse avant le début des travaux du PEM

- **Nouvelles installations au siège de MACS**

Le parking du siège de MACS va être équipé d'ombrières photovoltaïques d'une puissance de 250 KWc. Sous cette nouvelle installation, 3 bornes de recharge pour véhicule électrique, soit 6 points de recharge alimentés en partie par les panneaux photovoltaïques seront à la disposition des agents de MACS.

Perspectives 2025

- *Travaux de la pépinière d'entreprises à Soorts-Hossegor avec l'installation de panneaux photovoltaïques*
- *Travaux et mise en service des panneaux sur le nouveau pôle culinaire de MACS*
- *Accompagnement des communes sur le déploiement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux identifiés*
- *Développement des ENR marines : étude Wavepi pour une ferme houlomotrice au large de Ondres/Labenne entre MACS et le Seignanx*
- *Installation d'une station bioGNV à Bénesse-Maremne*

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

III. Maîtrise des consommations du Port de

61 bornes dites intelligentes ont été installées sur le port de plaisance de Capbreton dans le cadre d'une phase de test visant à réduire les consommations énergétiques de cette activité. L'ensemble a été mis en service à la mi-juin 2024, permettant d'obtenir des premiers résultats chiffrés après six mois d'exploitation.

Les résultats sont très encourageants : la consommation d'électricité a diminué de près de 40 %, dépassant ainsi l'objectif initial de 30 %.

Borne connectée présente sur le port de Capbreton

IV. Accompagnement des ménages avec Réno'MACS

La Communauté de communes MACS s'engage aux côtés des particuliers pour la rénovation énergétique de l'habitat privé. En effet, la loi de transition énergétique définit plusieurs objectifs, dont la rénovation de la totalité des bâtiments afin d'atteindre le niveau basse consommation d'ici 2050.
Pour atteindre cet objectif, MACS a mis en place une plateforme de rénovation énergétique appelée Réno'MACS depuis 2016.
Une première visite du thermicien chez le particulier permet de faire un état des lieux de l'habitation, de l'isolation, du chauffage, etc. L'objectif est de sensibiliser les particuliers à la rénovation énergétique, à la production d'énergie renouvelable lorsque cela est possible ainsi qu'à une meilleure gestion énergétique au quotidien.
En 2024, 368 prises de contact via la plateforme Réno'MACS ont été recensées et 320 visites au domicile des particuliers ont été réalisées contre 352 prises de contact et 414 visites en 2023.

Au 4ème trimestre 2024, 75 interventions ont eu lieu sur les 21 communes de MACS. Les visites ont majoritairement été réalisées sur les communes de Capbreton (14 %), Saint-Vincent de Tyrosse (12 %) et Soustons (10 %).

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

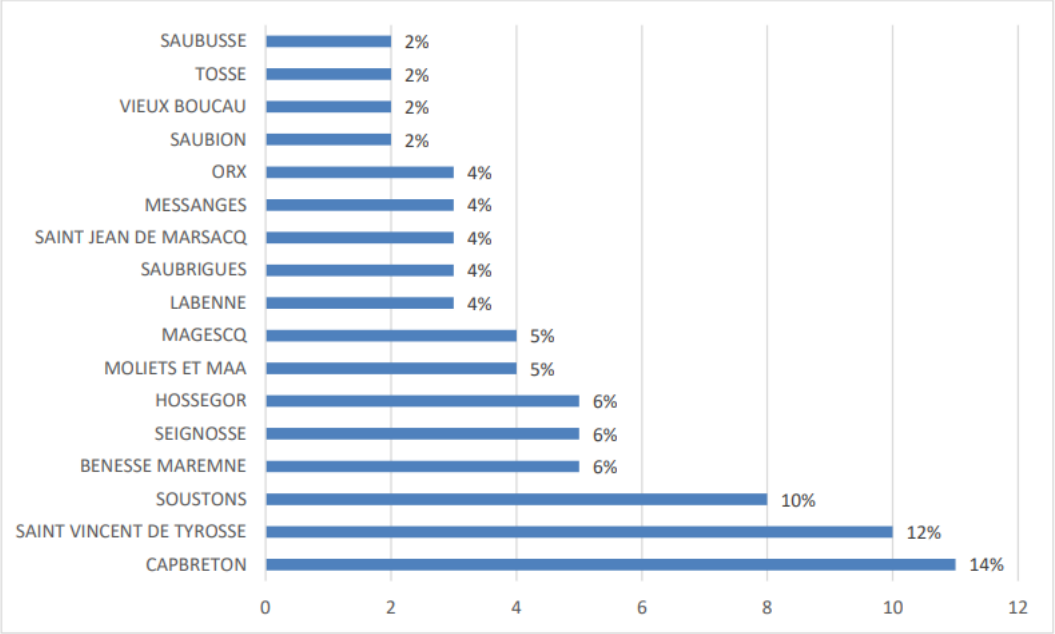

Source : Bilan des visites de l'année 2024 réalisé par Soliha

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

PARTIE 2

Préserver la biodiversité et les ressources du territoire

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

I. Le PCAET au cœur de la transition écologique

• Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2024-2030

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une démarche de planification stratégique et opérationnelle dans le domaine de la transition énergétique et écologique. Ce document est obligatoire et réglementaire dans les EPCI de plus de 20 000 habitants et reste en vigueur 6 ans dès lors qu'il est approuvé en conseil communautaire.

Les objectifs stratégiques du PCAET sont les suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, et séquestrer du carbone dans les milieux naturels,
- Réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables,
- Adapter les territoires aux effets du changement climatique,
- Améliorer la qualité de l'air.

La rédaction de ce document s'articule autour de plusieurs étapes : un diagnostic, une évaluation de la stratégie opérationnelle, une analyse environnementale, ainsi qu'un plan d'action. Ce dernier constitue la feuille de route de MACS pour les six années à venir. Onze domaines d'intervention ont été identifiés, donnant naissance à trente fiches actions.

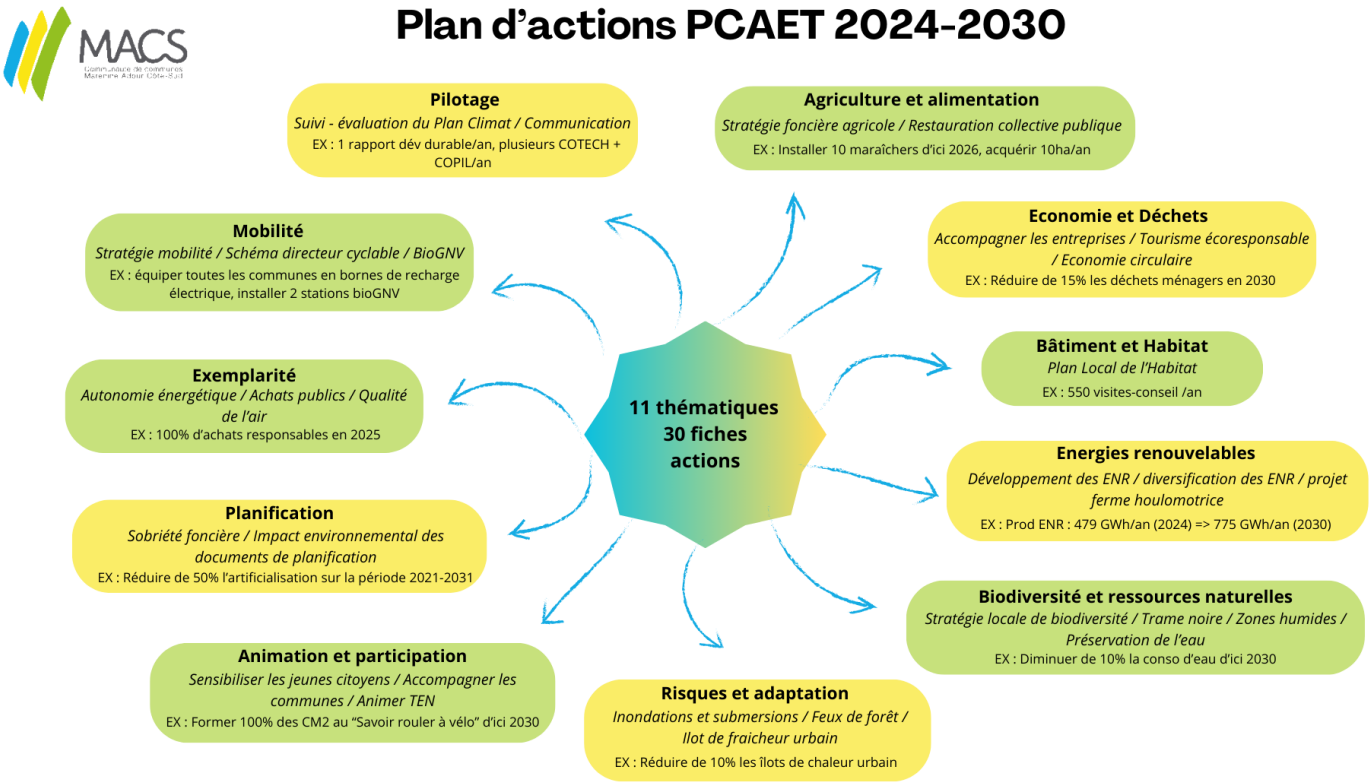

Le projet de PCAET a été arrêté en conseil communautaire le 25 janvier 2024. Conformément à la réglementation, il a ensuite été transmis aux différentes autorités publiques pour obtenir leurs avis. Le préfet de Région ainsi que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ont rendu un retour positif sur la rédaction du PCAET, tout en formulant des demandes de précisions sur certaines fiches actions.

Par la suite, le PCAET a été mis en ligne du 13 septembre au 13 octobre pour permettre une consultation publique, offrant aux acteurs du territoire l'opportunité de poser des questions ou d'ajouter des informations pertinentes.

Lors du conseil communautaire du 28 novembre 2024, le PCAET de MACS a été officiellement approuvé, marquant ainsi le début de la dynamique de mise en œuvre sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

- **Lauréate du Contrat d'Objectif Territorial (COT)**

En 2024, MACS a été lauréate du Contrat d'Objectif Territorial (COT) pour les 4 prochaines années, soit le programme « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (TETE) ». Il s'agit d'un dispositif proposé par l'ADEME (Agence de la transition écologique) afin d'accélérer les changements de pratiques internes dans le but de réduire l'impact environnemental de l'établissement.

Dans le cadre de ce contrat, MACS s'engage à développer ces actions autour de deux référentiels : Climat-Air-Energie et Economie circulaire. De ce fait, un accompagnement financier va permettre à MACS de réaliser un plan d'action et le mettre en place pendant la durée de ce contrat. Le financement concerne par exemple le recrutement d'une chargée de mission COT pendant 4 ans, afin de réaliser un état des lieux des actions menées par MACS, l'élaboration d'un plan d'action et la mise en place de celui-ci.
Concernant le volet Climat-Air-Énergie, l'élaboration et l'approbation d'un PCAET permet dès à présent de disposer d'un plan d'actions concret sur cette thématique.

Perspectives 2025

- *Organiser un Cotech et COPIL Plan Climat et COT*
- *Faire un suivi de réalisation des fiches actions du PCAET*
- *Poursuivre l'élaboration de la phase état des lieux du COT*
- *Organiser une journée sur le thème de l'économie circulaire avec les professionnels du territoire*

II. Préservation de la biodiversité et prévention des risques

- **Le Label Territoire Engagé pour la Nature (TEN)**

MACS a obtenu la labellisation Territoire Engagé pour la Nature (TEN) en février 2024, et cela jusqu'en 2026. Ce programme vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité.

En 2024 et dans le cadre du label TEN, MACS s'est engagée dans l'élaboration d'une Stratégie Locale de la Biodiversité (SLB), qui contribue à l'intégration des objectifs de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité dans les politiques publiques.

A ce sujet et avec la collaboration du CPIE du Seignanx, MACS a lancé l'élaboration d'une trame noire sur le territoire, afin de lutter contre la pollution lumineuse. Une analyse du territoire avec une identification des zones sensibles (avec beaucoup d'éclairage) est en cours, ainsi que la réalisation de fiches actions pour les 23 communes du territoire. Ces fiches seront établies géographiquement selon les secteurs (résidentiel, bourg, zone d'activité…) et avec des zones à restrictions plus ou moins fortes comme le bord des cours d'eau ou le littoral.

La préservation des zones humides sur le territoire de MACS fait également l'objet de travaux considérables, dans le cadre du label TEN. En 2024 et grâce à un large diagnostic de territoire, plusieurs secteurs pilotes ont été sélectionnés pour élaborer un plan de gestion adapté au milieu, il s'agit du secteur de Soorts, Saubion-Angresse et de Vieux-Boucau. Un long travail de cartographie est en cours et permettra de définir les enjeux, un calendrier d'intervention, une évaluation du coût du plan de gestion ainsi que la mise en place de ce plan au cours de l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

- **Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (P[illegible])**

Le dispositif PAPI a pour objectif de réduire les conséquences des inondations sur un territoire donné. La mise en œuvre de celui-ci se décline obligatoirement en deux temps : le programme d'études préalables (PEP) et le PAPI complet. Considérant le secteur du PAPI Adour Aval, à cheval entre le département des Landes et celui des Pyrénées-Atlantiques, il compte 103 communes réparties sur la Communauté des communes MACS, du Pays d'Orthe et Arrigans, du Seignanx et de la Communauté d'agglomération du Pays Basque (cf carte ci-dessous).

Les communes de MACS concernées par le PAPI Adour Aval sont : Josse, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Jean-de-Marsacq, Sainte-Marie-de-Gosse et Saint-Martin-de-Hinx.

Lors du conseil communautaire du 26 septembre 2024, MACS marque son engagement et son partenariat avec l'Institution Adour pour l'animation et la mise en œuvre du programme d'études préalables au programme d'actions de prévention des inondations à l'échelle du sous-bassin de l'Adour Aval.

Le programme d'études préalables (PEP) du PAPI Adour Aval comprend 37 actions, qui seront portées par les divers maîtres d'ouvrages. Cette démarche a pour objectif de donner une vision claire et transparente de la planification et de l'allocation des ressources pour chaque action au sein du programme.

Suite à l'établissement et au partage de l'état des lieux du territoire à l'ensemble des acteurs et élus locaux, la stratégie du PEP repose sur trois principaux points :

- Améliorer la connaissance, la conscience et la culture du risque,
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens,
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection et étudier le devenir des ouvrages de protection n'entrant pas dans le champ du « décret digues » mais présentant un intérêt stratégique.

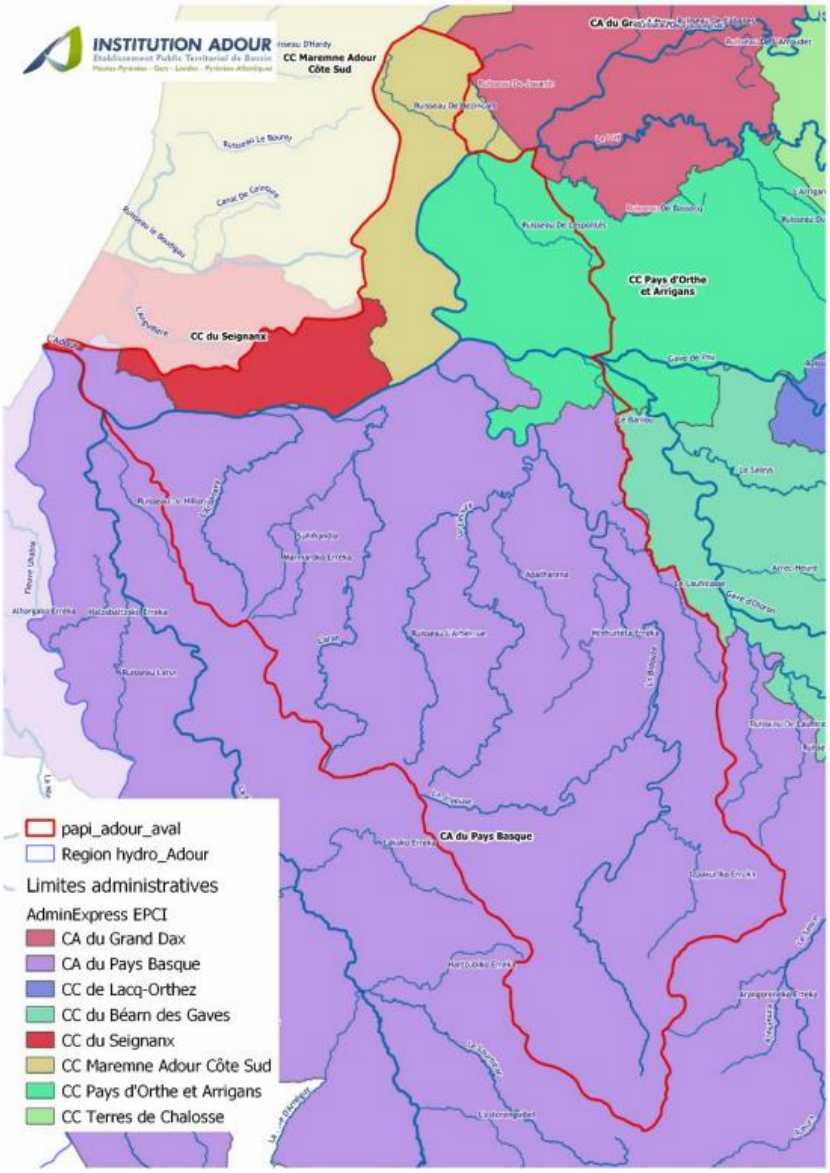

Collectivités concernées par le PAPI Adour Aval (source : Institution Adour)

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

Travaux sur le système d'endiguement de Capbreton

MACS dispose de la compétence GEMAPI, qui englobe la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Le volet GEMA a été transféré aux syndicats de rivières. Concernant la prévention au risque inondation (PI), MACS réalise l'entretien des deux systèmes d'endiguement de Capbreton.

En 2024, des travaux de réparation et de maintien du niveau de protection contre les inondations du système d'endiguement de Capbreton ont commencé. Aucune intervention n'avait été effectuée depuis plusieurs années, mais les tempêtes hivernales récentes et successives ont mis en évidence la nécessité d'entretien et de réparation du système d'endiguement du front de mer de Capbreton.

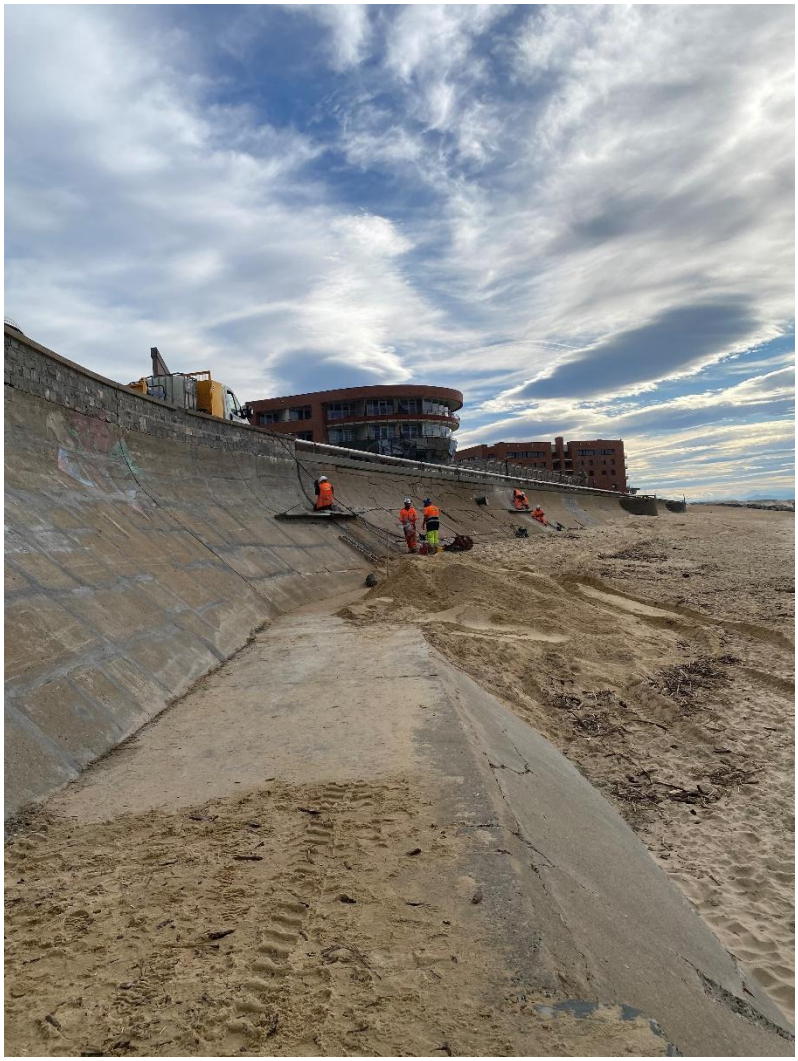

Travaux de renforcement de la digue sur la plage du Prévent à Capbreton

Perspectives 2025

- *Identifier les îlots de chaleur urbain et élaborer une stratégie pour les atténuer*
- *Faire un atelier de sensibilisation avec le CPIE intitulé « Apprivoiser la nuit » pour observer les espèces noctures et s'informer sur le dispositif de la trame noire*
- *Poursuite des travaux d'entretien du système d'endiguement à Capbreton sur les tronçons 5 et 7*

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

III. Valorisation sédimentaire du Port de Ca

Le port de Capbreton en parallèle des opérations de dragage du bassin portuaire, a lancé une démarche éco matériaux destinée à trouver des filières de valorisation des sédiments marins non-compatibles à une remise en milieu naturel. Des analyses ont ainsi été faites sur les 40 000 m3 de sédiments à draguer du port qui doivent être traités à terre. Ces sédiments ont été classés non dangereux et non inertes et pouvant être utilisés après certaines opérations, comme éco produits. Une plateforme est en cours de réalisation pour déposer ces sédiments, les aérer, les faire décanter, puis selon les formulations les utiliser comme support de culture, comme sous couche routière ou aménagement paysager. Les premiers éco matériaux destinés aux entreprises locales devraient être fabriqués courant 2025. Cette plateforme sera une première sur le territoire MACS.

Perspective 2025

- *Elaboration du futur cahier des charges pour la création d'une aire de carénage sur la zone technique permettant de lutter contre les rejets d'eau et de lavage dans le milieu naturel*

IV. Le programme éco-voirie

- **Travaux de désimperméabilisation**

Les marchés de voirie actuels privilégient de plus en plus l'utilisation de matériaux revalorisés et bas carbone afin de réduire l'impact environnemental des infrastructures urbaines. Parmi les initiatives qui s'inscrivent dans cette démarche, la désimperméabilisation des sols représente un objectif clé pour la gestion durable des espaces urbains.

Les principaux objectifs de la désimperméabilisation sont :

- Améliorer l'infiltration de l'eau pour limiter les risques d'inondations et favoriser la gestion des eaux pluviales de manière plus naturelle.
- Limiter les îlots de chaleur urbain en favorisant la végétalisation et l'utilisation de matériaux permettant une meilleure régulation thermique des espaces publics.
- Végétaliser les voies pour offrir davantage de biodiversité en milieu urbain et améliorer la qualité de vie des habitants.

En 2024, plusieurs travaux illustrent ces objectifs, notamment :

- À Soorts-Hossegor, sur l'avenue du Touring, la piste cyclable et le trottoir ont été réalisés en béton drainant et une piste en enrobé drainant, sur une surface totale de 2 400 m². Ce projet a permis de planter 1 535 végétaux et d'aménager 300 mètres de trottoir.
- À Saubion, sur la route de Tosse, une expérimentation a été menée avec des dalles bas carbone de Materrup pour le stationnement sur 300 m², accompagnée de la plantation de 11 arbres.
- À Angresse, la piste cyclable rue Amaniou a vu la plantation de 37 arbres et 1 000 végétaux, renforçant ainsi l'effort de végétalisation et de réintégration de la nature dans le paysage urbain.

Enfin, en 2024, 350 arbres ont été plantés dans les zones d'activités de MACS, contribuant à la transition vers des espaces plus verts et durables. Ces projets s'inscrivent dans une volonté de repenser l'urbanisme pour un avenir plus respectueux de l'environnement et du climat.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

- ## Lutte contre la pollution lumineuse

Dans un contexte de lutte contre la pollution lumineuse et de préservation de la biodiversité nocturne, MACS a supprimé l'ensemble des éclairages publics de type "boule" dans ses zones d'activités. Ce type d'installation avec un flux lumineux essentiellement dirigé vers le ciel est dorénavant interdit du fait des nuisances que cela engendre sur la faune nocturne et la pollution lumineuse. En 2024, les éclairages publics des zones d'activités de MACS de ce type ont été supprimés et remplacés par des éclairages LED plus respectueux de l'environnement.

- ## Végétalisation des chaussées

La création de nouvelles voies peut être synonyme de dénaturation et d'imperméabilisation des sols engendrant l'apparition d'îlots de chaleur urbain. Pour palier à ce phénomène, MACS s'est engagée dans une phase test d'aménagement d'une chaussée végétale sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq, sur la route de Caplanne. Cet axe a vu depuis une dizaine d'années, l'émergence de plusieurs lotissements se grever de part et d'autre de la voirie. Un besoin de mise en place d'itinéraire de déplacements doux se faisait ressentir, pour desservir le centre-bourg et les écoles. Le projet comporte alors la réalisation d'un trottoir "végétal", c'est-à-dire un revêtement végétalisé sans terre avec un amendement mycorhizien afin de développer des îlots de fraîcheur et de réguler les eaux pluviales au travers de ce revêtement perméable.

Avant

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

Après

Perspectives 2025

- *Poursuite des travaux bas carbone si le résultat des différentes expérimentations est concluant.*
- *Lancement de travaux dans la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP)*
- *Remplacement des éclairages sodium dans les zones d'activités économiques.*

V. Numérique et Environnement : entre préservation de la biodiversité et impacts des outils numériques de MACS

- **L'usage du numérique au service de la biodiversité**

En 2024, MACS a été lauréate d'un appel à projet intitulé : Fabrique prospective "Numérique et biodiversité : quels usages du numérique au service de la biodiversité ?" lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et pour une durée de 15 mois.

La démarche "Fabrique Prospective" est une offre d'ingénierie de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Cette offre permet à des territoires d'être accompagnés individuellement et collectivement, afin de travailler sur une transition (écologique, démographique, économique..) d'intérêt national et territorial. Les fabriques prospectives sont articulées aux programmes de l'ANCT et conçues en partenariat avec les associations d'élus et les partenaires concernés.

La fabrique prospective "Numérique et biodiversité : quels usages du numérique au service de la biodiversité ?" vise à accompagner quatre EPCI dont MACS, aux côtés de Montpellier Métropole, le CC Vallée de l'Hérault et Cinor terre

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

d'avenir. L'objet de cet accompagnement est d'identifier des pistes d'actions à mener à court terme afin de développer des solutions numériques responsables au service de la préservation de la biodiversité dans les territoires ruraux dans la formulation de pistes méthodologiques à destination des autres intercommunalités.

Le programme s'engage aux côtés de chaque territoire volontaire en animant sur le terrain 4 séminaires pour aider à co-construire une vision sur le long terme et à la traduire en un programme d'actions à mener à court terme.

Dans ce contexte, les agents de MACS en charge de ce programme (Direction des Services Informatiques et Service Environnement) se sont rendus à un séminaire à Paris le 16 septembre 2024. Ce rendez-vous avec l'ANCT, les quatre EPCI labelisés ainsi que les structures d'accompagnement (Ramboll et Biotope) avait pour objectif de faire un tour d'horizon sur les acteurs du numériques présents sur chaque territoire, explorer les similitudes entre EPCI et travailler ensemble dans des ateliers pour trouver des actions à mettre en place chacun à l'échelle de son territoire.

Le 2 et 3 décembre 2024, MACS a accueilli dans ses locaux, un séminaire propre au territoire avec des acteurs du numérique et de la biodiversité. L'organisation de cet événement a permis d'étudier en détail le portrait du territoire de MACS, d'identifier les enjeux et d'engager des discussions autour des questions suivantes :

- Quelles solutions numériques les intercommunalités peuvent-elles mobiliser et développer pour mieux gérer les ressources naturelles et favoriser la biodiversité ?
- Comment les intercommunalités peuvent-elles anticiper et maîtriser les externalités négatives induites par le numérique sur la biodiversité et le cadre de vie des habitants, et favoriser leur acceptabilité ?
- Comment les intercommunalités peuvent-elles accompagner la reterritorialisation des solutions numériques au service de la biodiversité ?

• Impact environnemental des outils numériques de MACS

En 2024, la Communauté de communes a calculé, comme tous les deux ans depuis 2020, l'impact environnemental de ses outils numériques. Afin de gagner en précision, 2 études ont été menées. Voici les résultats :

Impact environnemental	Territoire de MACS	Par agent de MACS	En 2022	Politiques publiques (par utilisateur)
Gaz à effet de serre	51 100 kg éq CO2	214 kg éq CO2	261 kg éq CO2	216 000 kg éq CO2
Tension sur l'eau	32 246 m3	135 m3	254 m3	336 883 m3
Consommation de ressources rares	2 000 g ep SB	8,4 g ep SB	8,9 g ep SB	10 800 ep SB
Epuisement de l'énergie	1 810 000 MJ EP	7 600 MJ EP	6 900 MJ EP	7 425 000 MJ EP

Cette nouvelle méthodologie de calcul, et le calcul de l'impact environnemental total permettent d'évaluer l'impact environnemental des politiques publiques relatives au numérique mises en œuvre par MACS. La prochaine étude sera réalisée en 2026.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

PARTIE 3

Préserver et valoriser le foncier local

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

I. Sobriété foncière et planification de l'habitat : une approche durable pour le foncier local

- ## Les rencontres de la sobriété foncière

MACS, lauréate en 2022 de l'appel à manifestation d'intérêt "ZAN" lancé par l'ADEME, est engagée pour la gestion plus sobre du foncier. En ce sens, MACS souhaite sensibiliser tous les publics à l'habitat de demain, au cadre de vie durable et à la préservation des sols. Conscients que la concertation est primordiale sur ce sujet, les élus de MACS ont souhaité associer les citoyens à la démarche de sobriété foncière. Au printemps 2024, plusieurs ateliers ont réuni des élus municipaux et communautaires. En mai, ce sont les agents qui ont pu exprimer leur vision. En septembre, lors des forums des associations des communes, MACS est venue à la rencontre des habitants pour comprendre ce que représente la sobriété foncière pour eux.

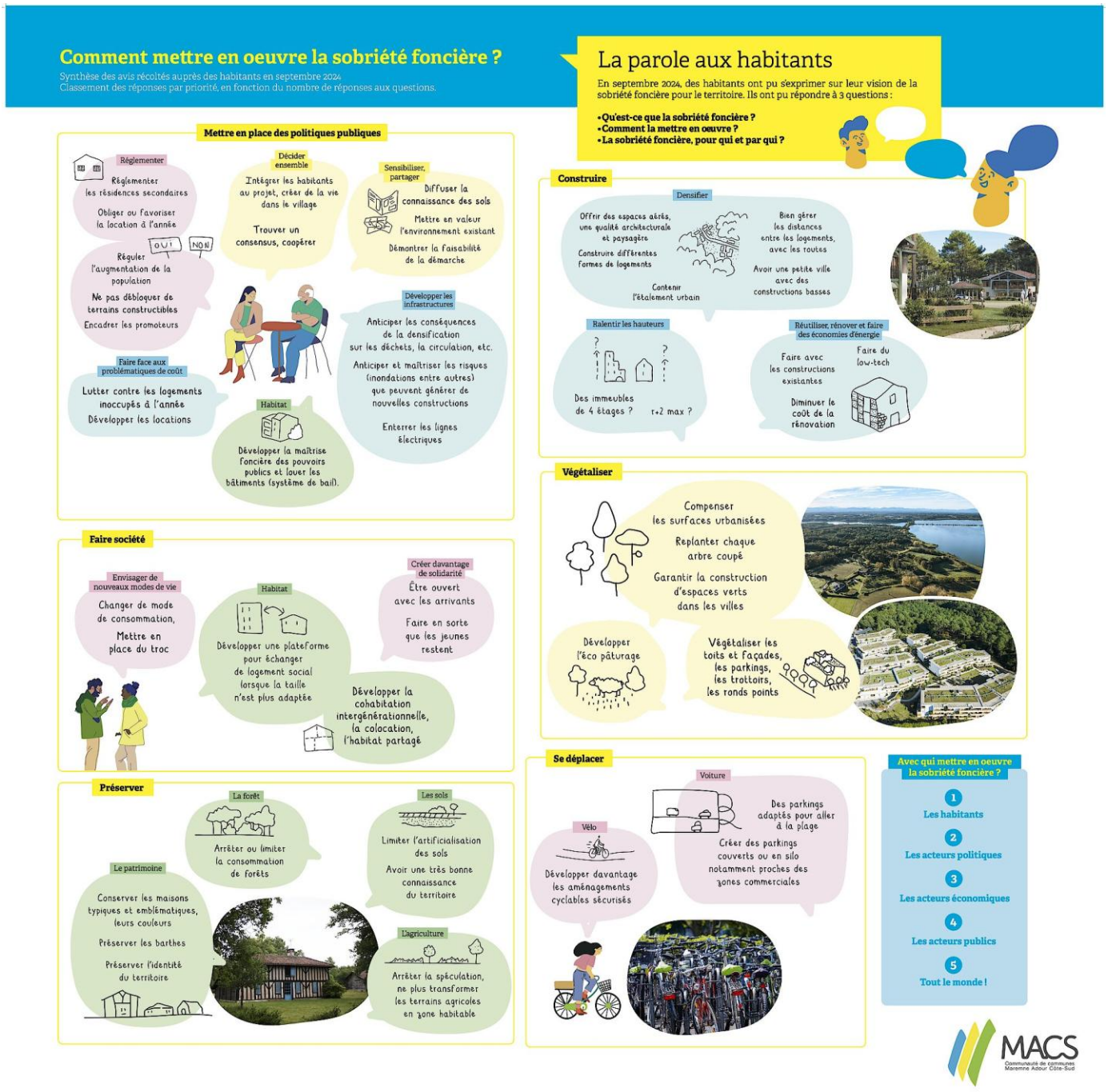

Retours des habitants sur le sujet de la sobriété foncière

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

Du 24 au 26 octobre 2024, MACS a organisé les rencontres de la sobriété foncière à Saint-Vincent-de-Tyrosse. Cet événement a réuni plus de 150 personnes sur trois jours, dont des professionnels, des élus et des habitants, de différents formats tels que des conférences-débat, une projection de documentaire, des tables rondes et une balade urbaine.

L'initiative de MACS s'inscrit dans le cadre de son projet de territoire et une situation actuelle marquée par une progression démographique et économique forte. La sobriété foncière constitue une des réponses essentielles au changement climatique, et MACS souhaite que son attractivité ne compromette pas la qualité de vie locale.

Ainsi, MACS a pour objectif de freiner l'étalement urbain en adoptant une démarche de sobriété foncière. L'organisation de ces rencontres a permis de réunir divers publics pour débattre de la situation actuelle et de l'avenir urbanistique du territoire.

Une commission du foncier se réunit régulièrement pour discuter, évaluer et donner un avis sur les projets d'envergure sur le territoire. Lors de ces réunions, les 23 maires des communes de MACS se retrouvent pour repenser collectivement les projets urbanistiques dans un contexte de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Le programme des rencontres de la sobriété foncière a abordé plusieurs sujets et débats actuels, tels que :

- Pour des villes et villages denses, durables et désirables
- Habiter : Pour des logements abordables
- Quels seront demain les impacts du changement climatique sur notre territoire ? Comment y apporter des réponses en matière d'aménagement et d'urbanisme ?
- Repenser les espaces publics
- Etudier la qualité des sols de MACS
- …

Les rencontres se sont terminées par une balade urbaine à Capbreton, organisée avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) des Landes. L'objectif était de mener une réflexion sur la densité et l'intégration des enjeux environnementaux dans l'urbanisme.

• Poursuite de l'élaboration du Plan Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH définit la programmation de logements de demain et les objectifs de MACS en matière d'habitat. A la différence du PLUi, il ne définit pas de droits à construire. L'élaboration du PLH répond à plusieurs orientations telles que :

- Concrétiser la stratégie foncière intercommunale pour assurer la qualité des projets
- Garantir une offre de logements permanente suffisante pour la réalisation des parcours résidentiels
- Intensifier l'intervention au sein du parc existant en réponse aux défis sociétaux et environnementaux
- Développer une offre d'habitat favorisant la rotation au sein des parcs existants pour répondre aux parcours résidentiels les plus en tension.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

En 2024, un scénario a été retenu pour répondre aux besoins internes et pours[illegible] territoire. Ce scénario, projeté à l'horizon 2031, repose sur plusieurs hypothèses [illegible] moins important que lors des précédents recensements ; un desserrement légèrement ralenti, avec un seuil plancher et une arrivée plus importante de populations familiales ; un encadrement renforcé des meublés de tourisme, réduisant ainsi de moitié le rythme d'accroissement des logements vacants à l'année ; une augmentation de la vacance pour atteindre 4 %, afin de fluidifier le marché ; et enfin, un renouvellement ralenti, en raison de la baisse de la pression sur le marché.

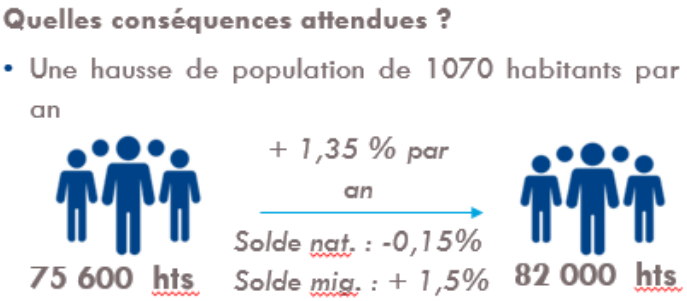

Le travail sur ce scénario se décline en fonction de l'armature territoriale des communes de MACS. Il est crucial de prendre en compte la cohérence entre le niveau de polarisation des communes et les besoins en logements qu'elles répondent pour le territoire. Ainsi, MACS veille à ce que chaque commune joue un rôle complémentaire dans le fonctionnement global de l'intercommunalité. Cela permet d'assurer une adéquation entre les types de logements proposés et le niveau d'équipement en aménagements urbains disponible dans chaque commune.

En parallèle, en 2024, MACS a réuni à plusieurs reprises un panel citoyen afin d'enrichir la réflexion des élus sur la politique de l'habitat. La première rencontre s'est tenue le 11 juin 2024, avec pour objectif de lancer un travail approfondi et interactif sur le thème du logement, un sujet qui concerne tous les participants. Plusieurs questions ont été abordées, permettant ainsi de soulever diverses observations et préoccupations, telles que les difficultés rencontrées pour trouver un logement, les inquiétudes liées au sujet, et la définition du logement idéal pour chacun.

Perspectives 2025

- *Poursuivre les rendez-vous mensuels ou bimestriel des élus de la commission du foncier*
- *Faire aboutir le Plan Local de l'Habitat (PLH)*
- *Révision du SCOT*

II. Une stratégie foncière pour soutenir l'agriculture locale

Face aux difficultés rencontrées par les porteurs de projets en maraîchage, notamment l'accès à des terrains cultivables, la Communauté de communes MACS a décidé d'agir. Dotée d'une enveloppe budgétaire de 350 000 € destinée à l'acquisition de parcelles agricoles, et par application de la Convention cadre qui lie MACS à la SAFER, la Communauté de communes a fait valoir le droit de préemption sur un foncier agricole de 10 hectares sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

- **Une première acquisition à Saint-Geours de Maremne**

MACS s'apprête à acquérir 10 hectares de terres agricoles pour un montant de 200 000 €, incluant le foncier, le matériel nécessaire et les frais annexes. Ce terrain sera destiné à accueillir des maraîchers souhaitant s'installer ou développer leur activité. Une partie de la production de ces exploitations alimentera directement deux entités voisines, la légumerie et le futur pôle culinaire de MACS, dont le bâtiment est en cours de construction au sein du parc d'activités Atlantisud et qui devrait être livré à la rentrée de septembre 2025.

- **Un projet alimentaire territorial pour une alimentation locale de qualité**

Parallèlement à cette acquisition foncière, MACS travaille activement à la définition d'un projet alimentaire territorial (PAT). Ce projet ambitieux vise à structurer l'offre alimentaire locale, en favorisant les circuits courts, la production de qualité et une alimentation saine et équilibrée pour tous. En étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs agricoles du territoire, MACS souhaite ainsi renforcer la souveraineté alimentaire et contribuer à dynamiser l'économie locale.

- **Réalisation d'une étude des gisements fonciers agricoles à l'échelle communautaire et d'un diagnostic agricole et alimentaire**

Dans la volonté d'identifier des terres agricoles favorables à l'installation de productions maraichères et nourricières, une étude portant sur le potentiel agricole à l'échelle des 23 communes de MACS a été confiée à la SAFER Nouvelle-Aquitaine.

Cette étude est complétée par un diagnostic agricole et alimentaire de MACS, rédigé en interne.

- **Une démarche globale pour un territoire plus durable**

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche globale visant à développer un territoire plus durable et résilient. En sécurisant l'accès à la terre pour les agriculteurs, en favorisant les circuits courts et en soutenant la production locale, MACS contribue à préserver les paysages, à sauvegarder la biodiversité et à renforcer le lien entre les producteurs et les consommateurs.

Perspectives 2025

- *Poursuite des réflexions menées dans le cadre de l'étude des gisements fonciers agricoles à l'échelle de MACS*
- *Poursuivre la co-construction du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de MACS*
- *Concevoir la « zone d'activité agricole » sur le foncier nouvellement acquis de Saint-Geours-de-Maremne*

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

III. Pôle Adour : un schéma d'aménagement [illegible] pour renforcer l'attractivité de la zone retro-littorale

Pilier du mix économique territorial, le Tourisme est une filière stratégique et dynamique sur MACS. Pour autant, si la fréquentation et les retombées qu'elle génère augmentent au fil des saisons, l'incidence sur le territoire reste encore principalement concentrée sur la frange littorale.
Les orientations du schéma directeur du tourisme et des loisirs, voté en 2022, encouragent à un maillage de l'offre étendu sur l'ensemble de territoire intercommunal à travers la création de nouveaux pôles d'intérêt touristique.

- **Le Pôle Adour : première brique du maillage territorial**

En 2024, MACS a engagé une étude de structuration touristique pilotée par la Cellule Développement Territorial et portant sur le périmètre composé des six communes du val d'Adour : Saubusse, Saint-Geours-de-Maremne, Josse, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Martin-de-Hinx et Sainte-Marie-de-Gosse.
L'objectif de cette étude est de définir un schéma d'aménagement global autour du linéaire Adour et d'identifier quelles activités et quels équipements sont à prévoir pour accompagner et encadrer un développement touristique encadré sur cette zone.

- **L'attractivité de l'Adour au service de la revitalisation des bourgs**

Si le point d'attractivité central du projet reste incontestablement le fleuve et ses abords dont l'eurovéloroute Scandibérique (pendant intérieur de la Vélodyssée qui long le littoral), le schéma proposé positionne chaque bourg des six communes comme porte d'entrée de cette nouvelle « destination » et point de concentration des services nouveaux à installer (restauration, hébergement, activités touristiques). Ce modèle permet d'articuler la stratégie touristique avec la volonté de redynamisation des centres bourgs.

- **Villa Stings, maison de la Marquèze : des équipements intercommunaux au service du projet**

En complément des réflexions à porter sur les centres bourgs, l'étude doit aussi permettre de programmer les activités à privilégier sur les éléments de patrimoine dont MACS a fait acquisition dans la perspective d'une valorisation touristique du bord d'Adour.
La villa Stings et la maison de la Marquèze constituent ainsi des futurs points d'ancrage du projet.

Perspectives 2025

- *Livraison de l'étude de structuration du Pôle Adour au printemps 2025*
- *Engager un travail préparatoire sur les premiers investissements (en prévision du prochain mandat)*

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

IV. Stratégie d'aménagement durable des zones économiques

L'aménagement des zones d'activités économiques (ZAE) sur le territoire de MACS s'organise autour de quatre axes essentiels dictés dans la feuille de route ZAE 2023-2026.

Aménagement durable et sobriété foncière : L'accent est mis sur la densification et l'optimisation des Zones d'Activités Économiques (ZAE) existantes, tout en adoptant une éco-conception des opérations d'aménagement. Cela inclut l'économie circulaire, la gestion des eaux et la mutualisation des espaces. Un exemple phare est la création de la ZAE de Laubian 3 à Seignosse. En effet, un cahier des charges axé sur le développement durable et l'aménagement de la ZAE avec le moins d'impact carbone est en cours de réalisation. Par ailleurs, l'écologie industrielle et les synergies locales sont favorisées pour un impact environnemental réduit.

Stratégie de commercialisation durable : Les entreprises sont sélectionnées sur la base de critères écologiques exigeants, via une grille multicritères rigoureuse. La feuille de route encourage également la construction durable et la production d'énergie positive. Pour éviter la spéculation foncière, le modèle locatif (baux à construction) est privilégié.

Planification raisonnée : Une densification ciblée des ZAE est mise en place pour limiter l'étalement urbain, garantissant une gestion foncière plus rationnelle.

Accompagnement des entreprises : Un accompagnement sur mesure est offert aux entreprises avec un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) dédié, afin de les guider vers des aménagements sobres et durables. De plus, une aide à la recherche de financements pour les transitions écologiques est mise en place pour soutenir les entreprises dans leur démarche environnementale. Les pépinières d'entreprises telles que l'Aérial à Saint-Vincent de Tyrosse et le futur pôle d'entreprises sur la ZAE Pedebert à Hossegor permettent également un accompagnement personnalisé des entreprises qui sont préalablement sélectionnées par MACS sur un critère important : avoir des retombées sur le territoire au niveau de l'emploi et des services.

Ces initiatives visent à allier développement économique, préservation de l'environnement et gestion responsable du foncier.

Perspectives 2025

- *Poursuite de l'élaboration du cahier des charges pour Laubian 3*
- *Poursuite des travaux du pôle d'entreprises à Pédebert*
- *Accompagnement d'un architecte conseil pour optimiser l'installation des entreprises sur les macro-lots (AMO sobre et durable)*
- *Elaboration d'un cahier des charges pour la ZAE de Barias à Saint-Geours-de-Maremne (rénovation d'un bâtiment avec installation de panneaux solaires)*

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

PARTIE 4

Renforcer l'exemplarité des activités internes de MACS

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

I. Ateliers de sensibilisation des agents

- ## Initiation aux bons gestes de tri

En septembre 2024, les agents de MACS ont reçu de nouvelles poubelles de tri dans leurs bureaux, en salle de pause et à la cantine du siège. L'objectif est d'adopter des gestes de tri au quotidien pour prolonger ces bonnes pratiques de la maison au travail. Le papier est trié d'un côté, les emballages de l'autre, et les biodéchets, désormais séparés, dans un autre bac. Bien que le tri du papier soit déjà en place à MACS, auparavant, les emballages et biodéchets étaient jetés dans la même poubelle. Désormais, chaque bureau dispose d'une poubelle dédiée au papier, et en salle de pause, on retrouve des poubelles pour les emballages et les biodéchets.

Les biodéchets, tels que les restes de repas, le marc de café ou les sachets de thé, peuvent désormais être déposés dans ces poubelles spécifiques. Un bac de collecte a été installé à l'extérieur du bâtiment et sera collecté par le SITCOM40 pour être envoyé à Canopia, à Bayonne où ils deviendront du compost.

Des ambassadrices du tri du SITCOM 40 ont organisé un atelier intitulé "Les bons gestes de tri" pour les agents du siège de MACS. Cet atelier avait pour but de répondre aux questions de chacun et de rappeler les consignes de tri en vigueur sur le territoire.

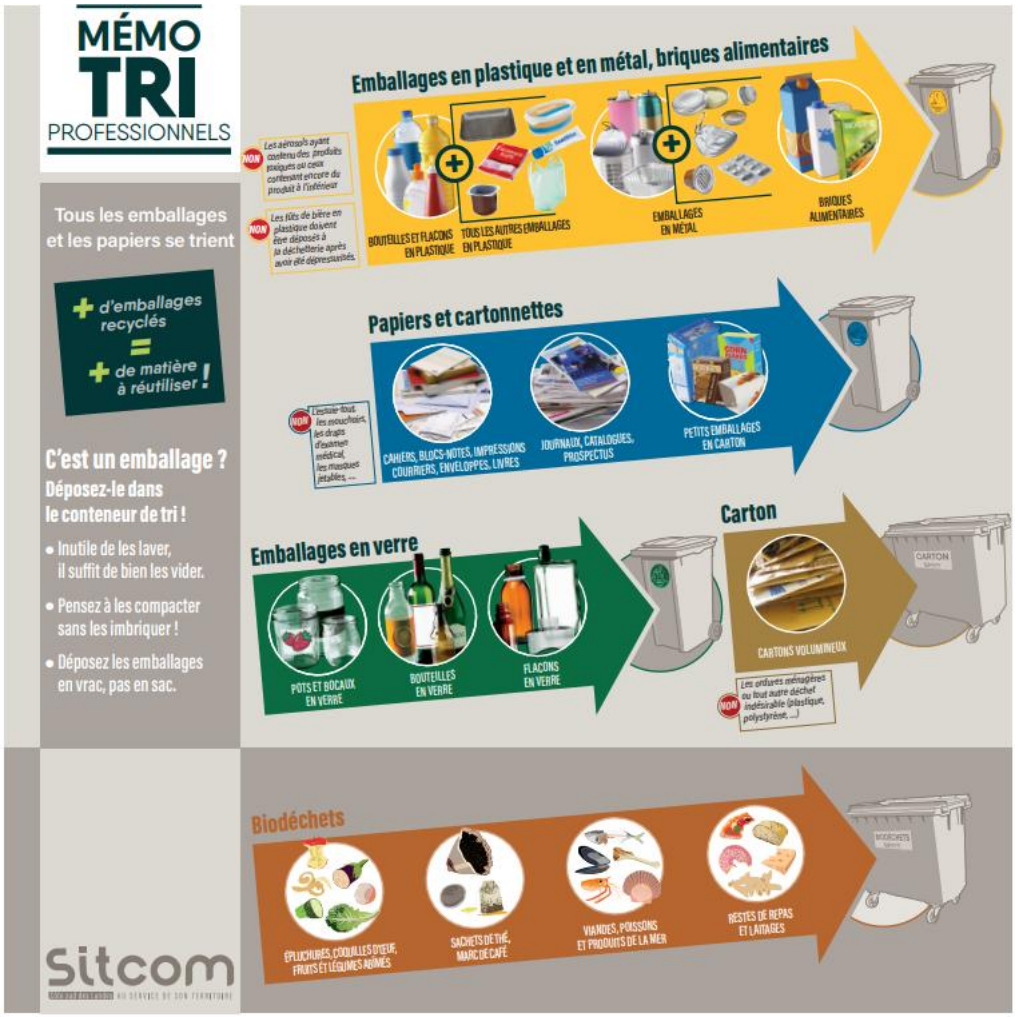

Source : SITCOM 40

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

Perspectives 2025

- *Installer des poubelles de tri dans l'ensemble des bâtiments de MACS (Pôle Sud, PARCC, Escales info et numérique…)*
- *Visite de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) le 24 janvier à Bénesse-Maremne, où les ordures ménagères du territoire de MACS sont brûlées pour faire de l'énergie*

• Sensibilisation au changement climatique

Dans le cadre du programme de recherche EVEILS, les agents de MACS ont été sollicité pour participer à des ateliers collaboratifs et interactifs sur les enjeux du climat et de la biodiversité. Ce programme de recherche vise à évaluer l'impact des ateliers de sensibilisation à la transition écologique auprès des agents des collectivités territoriales.

Plusieurs ateliers sont proposés, dont :

- Fresque du climat (5/12/2024) : Cet atelier explore les mécanismes du dérèglement climatique, les conséquences et permet de construire une fresque représentant ces phénomènes tout en identifiant des solutions d'action pour réduire l'impact de nos activités
- Fresque de la biodiversité (6/02/2025) : Compréhension des causes et des conséquences de l'érosion de la biodiversité à travers des exemples concrets et la création d'une fresque qui met en lumière ces enjeux. L'atelier propose également des actions pour lutter contre cette érosion
- Atelier 2 tonnes (3/04/2025) : Cette cession se concentre sur les moyeux d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, en simulant votre empreinte carbone et celle de la France, tout en proposant des solutions concrètes à différents niveaux (individuel, collectif, politique)

• Création de nichoirs à chauves-souris

Le 26 mars 2024, le Service Environnement a organisé un atelier de fabrication de nichoirs à chauves-souris pour les agents de MACS, et au total, ce sont 13 agents qui se sont pris au jeu.

Les chauves-souris jouent un rôle crucial dans l'équilibre des milieux naturels. Malheureusement, en raison de la diminution du nombre d'abris disponibles, de nombreuses espèces connaissent un déclin alarmant. Elles sont pourtant les principaux prédateurs des insectes nocturnes, tels que les moustiques. Par exemple, une chauve-souris peut dévorer l'équivalent d'un tiers de son poids en moustiques chaque nuit, soit environ 3 000 moustiques.

L'atelier avait pour objectif de mettre à disposition tout le matériel nécessaire pour la confection d'un nichoir, accompagné d'un guide pour l'installation et l'entretien de celui-ci. Concernant les conditions nécessaires pour l'installation d'un nichoir, il faut de préférence une façade d'une hauteur comprise entre 2 et 3 mètres et une exposition sud, sud-ouest ou ouest.

• Sensibilisation à l'ambroisie

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine a mandaté l'organisme FREDON pour animer et coordonner la lutte contre l'ambroisie. L'ambroisie est une plante exotique envahissante et très allergène sur le territoire de MACS. De ce fait, FREDON est venu à la rencontre des agents de MACS pour les informer sur le sujet.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

- **Sensibilisation au numérique responsable**

Des fresques du Numérique ont été mises en œuvre afin de sensibiliser le plus grand nombre à ce sujet. Ce dispositif a vocation à se développer afin de sensibiliser les habitants du territoire à ces enjeux.

Au total, ce sont 3 agents du service informatique formés et fresqueurs pour ce module. 15 agents de MACS ont participé à la fresque du numérique, 6 habitants, 7 agents des communes de MACS et 3 salariés d'entreprises.

Fresque du numérique à MACS

Perspectives 2025

- *Organisation d'une fresque du numérique par trimestre ouverte au public*
- *Mise en place de fresques internes aux communes de MACS à la demande*
- *Organisation d'une fresque par semestre en interne, pour les agents de MACS*

II. Prévention et cadre de vie au travail

- **Développement des compétences**

Le plan de formation des personnels accorde une large part aux formations en matière de prévention et de sécurité. MACS s'est dotée d'un réseau de formateurs internes qui forment leurs collègues tout au long de l'année dans différents domaines : sauveteur secouriste du travail, prévention des risques liés à l'activité physique, …
Par ailleurs, le plan de formation intègre la mise en place de formations et d'analyses de pratiques pour les agents en relation avec les usagers.
De manière générale, MACS cherche à faire le lien entre l'agent citoyen de son territoire avec des sensibilisations

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

autour de la sobriété numérique, la fresque du climat, le rôle de la faune et la flore de l'écosystème local (chauve-souris contre les moustiques, invasion des ambroisies, …).

- ## Démarche de qualité de vie au travail

Depuis la création d'un poste de responsable de la prévention et de la qualité de vie au travail en 2019, ces problématiques sont au cœur de la politique RH de MACS.

Un plan d'action contre les troubles musculosquelettiques a été développé sur la base d'une enquête auprès de tous les agents travaillant sur poste bureautique.
Ainsi en 2024 a été installée une salle de travail permettant des postures alternatives : un tapis de marche pour travailler en marchant et lutter contre la sédentarité, matériels de bureau pour changer de posture (ballon, bureau et tabouret assis debout), souris et claviers ergonomiques.

Walking desk installé au siège de MACS

- ## Action en faveur du handicap et de la protection sociale

MACS collabore avec le service de maintien dans l'emploi des personnes handicapées, afin d'équiper les agents de matériel pour adapter leur poste de travail (bureau réglable en hauteur, appareil de manutention).
La Communauté de communes compte 12 agents en situation de handicap et participe tous les ans au DuoDay en accueillant dans ses services des personnes en situation de handicap pour partager une journée de travail et faire changer les regards sur le handicap.

La Communauté de communes MACS adhère au comité national d'action sociale pour ses agents afin qu'ils puissent bénéficier de prestations sociales pour le logement, la pratique du sport, le pouvoir d'achat, les vacances, les loisirs, la culture, …

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

Un partenariat s'est noué avec l'établissement français du sang pour inciter les agents à donner leur sang ainsi qu'avec la ligue contre le cancer dans le cadre d'actions de prévention.

- **Actions pour l'égalité Hommes Femmes**

MACS s'est dotée d'outils pour lutter contre toutes les formes de violences sexuelles et sexistes, de harcèlement, de discrimination, de respect de la laïcité. Un plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes est déployé au sein de la politique RH.

- **Actions sur l'organisation du travail**

Outre le télétravail qui prend de l'ampleur dans les services, la Communauté de communes travaille sur l'adaptation des postes de travail au changement climatique.

Un travail est également en cours sur les facteurs d'usure professionnelle afin d'adapter les postes de travail ou anticiper les mobilités.

Les bulletins de paye ont été dématérialisés en 2024 pour supprimer les éditions papier et l'envoi postal.

Perspectives 2025

- *Réalisation d'un film par les agents du pôle culinaire pour l'accueil des nouveaux agents*
- *Sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes proposées à tous les agents*
- *Mise en place d'une action de sport santé au travail*
- *Poursuite du travail sur l'adaptation des postes de travail au changement climatique*

III. Le challenge de la mobilité

Pour la sixième édition depuis 2017, MACS s'est engagée une nouvelle fois aux côtés de l'ADEME et du programme "Challenge de la mobilité". L'objectif de cet événement est d'encourager les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture en valorisant le recours au vélo, covoiturage, transports en communs, train, télétravail, marche, etc.

Du 3 au 16 juin 2024, les agents de MACS ont participé à ce challenge en modifiant leurs habitudes de transport pour venir au travail. Au total, ce sont 59 participants, pour 292 trajets et une distance totale de 7 264,65 km.

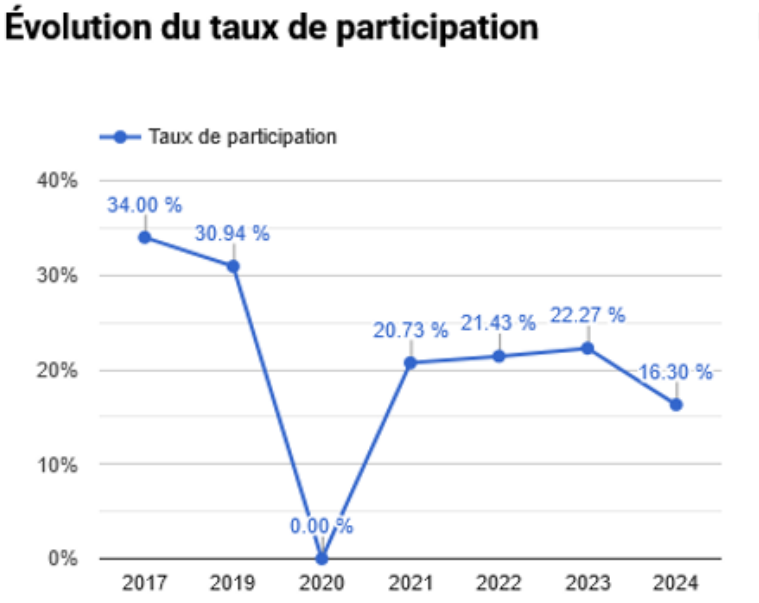

Taux de participation = Nombre de participants / Effectif de l'établissement

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

Répartition kilométrique

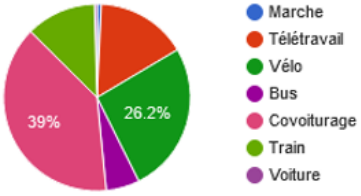

Mode	Distance
Marche	54,00 km
Télétravail	1 143,00 km
Trottinette	0,00 km
Vélo	1 900,26 km
Bus / Car interurbain	420,00 km
Tramway	0,00 km
Covoiturage	2 834,30 km
Train	880,00 km
Bateau	0,00 km
Voiture individuelle	33,00 km
Deux-roues motorisé	0,00 km
Autre moyen de transport	0,00 km
Dont multimodal	*1 044,60 Km*
Total	**7 264,56 km**

Données et résultats de la participation de MACS au Challenge de la mobilité 2024

Sur le territoire de MACS, plusieurs entreprises se sont également inscrites pour participer à ce challenge. C'est le cas du CERS à Capbreton (3ème participation), de la mairie de Soustons (1ère), l'Office de tourisme Landes Atlantique Sud à Capbreton (3ème), l'Agence Premier plan à Capbreton (3ème), Rip Curl Europe à Hossegor (6ème), le SITCOM 40 (1ère) et SOLEAL Bonduelle à Labenne (3ème).

En 2024, le Challenge de la mobilité sur le territoire de MACS a mobilisé 8 établissements (dont MACS) dont 3 nouveaux, pour 146 participants, 738 trajets et 18 841,4 km de distance totale.

2 940,38 kg de CO2 évité

IV. Mise en place d'un budget vert

En 2024, MACS a établi un budget vert c'est-à-dire une évaluation du budget visant à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste d'actions considérées comme très favorables, favorables, neutres ou défavorables pour le climat. Ces résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

Au niveau local, MACS s'est distinguée depuis plusieurs années par son engagement dans différentes démarches en faveur de la transition écologique et énergétique, et notamment en 2024 avec le label Territoire Engagé pour la Nature (TEN) et l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

ARBRE DE DÉCISION POUR LA CLASSIFICATION CLIMAT (ATTÉNUATION) D'UNE DÉPENSE

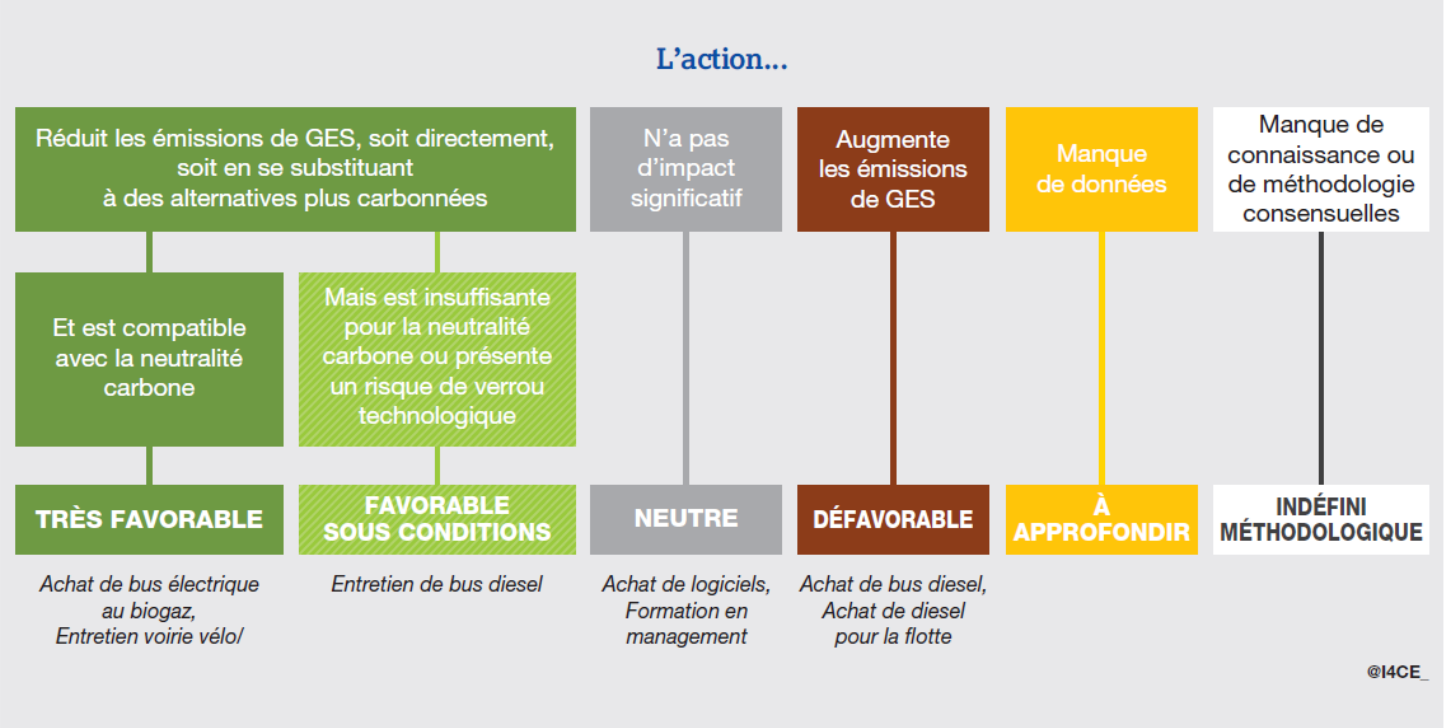

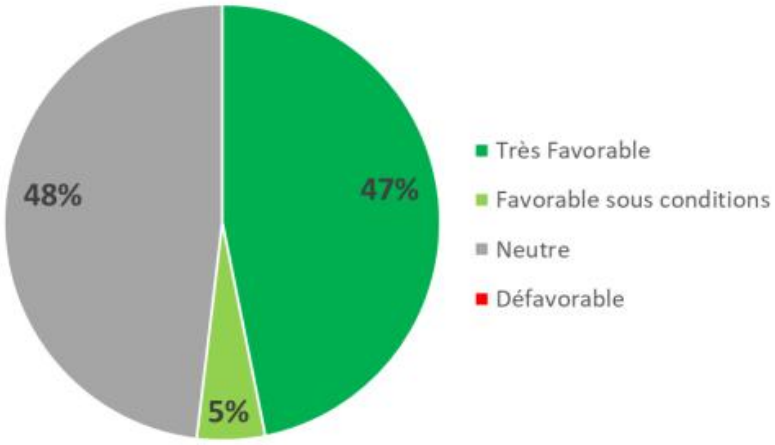

En comparaison sur 2023 :
25% très favorable
3% favorable sous conditions
64% neutre
8% défavorable

Budget vert 2024 du service Environnement de MACS

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

V. Politique d'achats durables et responsables

- **Impression du MACS infos sur du papier recyclé**

En 2024, les élus de MACS ont pris la décision de modifier le mode d'impression du magazine communautaire MACS infos, distribué 3 fois par an en 61 000 exemplaires. Ce changement a été motivé, dans un contexte de réduction de l'impact environnemental de ces impressions annuelles. Le passage d'un format magazine à un format tabloïd imprimé par CIMP (groupe Riccobono) sur du papier recyclé, en rotative sans sécheur, consommant 80 % moins d'énergie et 70 % moins d'eau, a été très bien accueilli sur le territoire. Egalement, 186 personnes sont inscrites et identifiées pour ne plus recevoir la version papier mais qui souhaitent recevoir la version numérique du MACS info.

Exemples de MACS infos et lecture au format numérique sur le site internet de MACS

Perspective 2025

- Pérennisation du mode d'impression en papier recyclé des 3 MACS infos de l'année (janvier, mai et septembre)

- **L'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics**

La Communauté de communes MACS a souhaité mettre en place sur son territoire une politique d'achat responsable qui s'appuie sur les trois volets du développement durable.
Sur le volet Economique, depuis 2008, MACS et les communes membres développent une politique de mutualisation par le biais de groupement de commandes. Cette mutualisation favorise des économies d'échelle et une cohérence des

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

achats sur le territoire. Ainsi, les achats sont analysés en termes d'efficience et de [illegible]

Au niveau social, la politique d'achat responsable de MACS comprend une part d'achat issue de l'économie circulaire (mobilier de bureau) mais aussi des marchés réservés à des entreprises adaptées (achat de fruits et légumes). MACS intègre également dans ses marchés des clauses sociales favorisant ainsi l'intégration de public éloigné de l'emploi (distribution du MACS d'Infos ; clauses sociales dans les marchés de construction du PARCC).

Enfin, au niveau environnemental, en 2024, MACS a intégré de façon probante des performances environnementales dans ses consultations :

- Prestations d'impression du magazine MACS Infos : recours à un titulaire proposant une technique d'impression innovante : l'impression de transition écologique sans sécheur.
- Location des véhicules du pôle culinaire : choix d'une solution mixte avec motorisation mixte (électrique et thermique).
- Nettoyage des vitres : obligation de résultat mise à la charge du prestataire (produits écoresponsables, limitation eau et énergie, bon dosage des produits de nettoyage…).
- Travaux d'aménagement du PEM : GIEP, l'utilisation de matériaux revalorisés, les essences de végétaux choisies, la méthodologie attendue en termes de gestion du chantier, des cadences, des rotations, la limitation des déchets sur chantier et installation d'ombrières photovoltaïques.

Par ailleurs, le pôle culinaire de MACS est toujours dans un modèle de cuisine de « tradition » et respectueuse de l'environnement : 55 % des aliments sont locaux, bio ou labellisés, et 91 % d'entre eux proviennent des régions Nouvelle-Aquitaine et Midi-Pyrénées.
Le marché pour l'achat de barquettes et de films a été passé en 2024. Il contient l'achat de contenants en polypropylène, en barquettes en cellulose et en barquettes biosourcées thermoformées pour préparations froides de différentes tailles pour le conditionnement de plats cuisinés.

Perspective 2025

- En plus de l'application de la loi AGEC, la réflexion continuera pour intégrer dans chaque consultation, des critères ou éléments environnementaux

- **Reconditionnement et recyclage pour une seconde vie des outils numériques**

L'achat d'équipements reconditionnés a été accentué en 2024 pour arriver à environ 17 % des achats de matériel informatique.
La Communauté de communes a procédé cette année à un don de 200 tablettes et 20 ordinateurs portables à Emmaüs Connect. Ces équipements sont ensuite revendus au bénéfice d'Emmaüs ou donnés à des personnes ayant des difficultés d'accès à pareils outils.
De plus, une campagne interne aux services de MACS a été organisée afin de collecter des smartphones non utilisés dans les foyers des agents. Ces matériels ont ensuite été remis au comptoir de l'électroménager de Dax afin d'être réintégrés dans des filières de recyclage. La mise en place de pareil dispositif a été proposée aux communes qui, pour certaines, préparent pareil déploiement.
Ces dispositifs, en faveur de dispositifs de recyclage ou de reconditionnement par circuit court, assurent ainsi à MACS que les équipements ne sont pas expédiés loin du territoire, ce qui accroîtrait l'impact environnemental du numérique et favoriserait certains trafics à l'échelle internationale.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

Perspective 2025

- Poursuite de la stratégie d'achat de matériels informatiques reconditionnés

VI. Réalisation du bilan carbone de MACS

Le cinquième rapport du GIEC souligne que le réchauffement climatique est principalement causé par les activités humaines, avec une prévision d'une augmentation des températures de + 2°C d'ici 2050 et + 4°C d'ici 2100. L'Accord de Paris vise à limiter cette hausse à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. En réponse, la loi Grenelle II impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser un bilan carbone tous les 3 ans pour évaluer et réduire leur empreinte carbone.

MACS, en conformité avec cette législation, s'engage activement dans la transition énergétique, avec des initiatives comme l'obtention de labels écologiques (Territoire Engagé Transition Ecologique / Territoire Engagé pour la Nature) et la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air et promouvoir les énergies renouvelables.

La réalisation d'un bilan carbone pour la Communauté de communes MACS concerne uniquement ses services internes, avec pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle locale. Ce bilan permet d'analyser la consommation énergétique et les émissions des services de MACS, en identifiant les secteurs à forte empreinte carbone, tels que les déplacements, la gestion des bâtiments ou les achats.

Les résultats sur les graphiques ci-dessous indiquent les principaux secteurs d'émissions pour les services de MACS, les déplacements et l'immobilisation c'est-à-dire ce qui ne bouge pas, soit les bâtiments ou encore le matériel informatique.

Répartition des émissions totales (hors compétences déléguées)

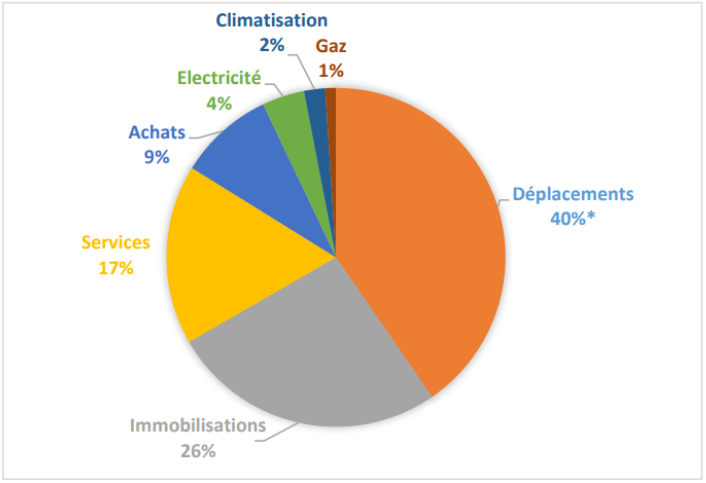

**Dont 45% de déplacements domicile-travail*

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

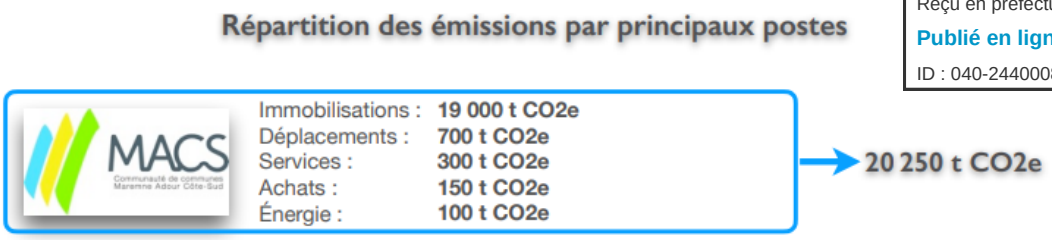

Un plan d'action avec 20 mesures est ainsi mis en place pour réduire la consommation d'énergie et améliorer les pratiques durables. L'objectif est de faire de MACS un modèle de transition écologique, tout en sensibilisant les agents publics et en encourageant les comportements responsables. Cette initiative contribue à atteindre les objectifs climatiques fixés dans le PCAET de MACS.

Le plan d'action s'articule autour de plusieurs thématiques dont :

- La réduction de l'impact carbone des déplacements professionnels et domicile-travail ;
- Continuer à développer une politique de sobriété énergétique ;
- Continuer à développer les énergies renouvelables ;
- Continuer à développer une politique d'achat et de gestion responsable des biens et des équipements ;
- Limiter l'impact carbone lié à la production de déchets au sein de la collectivité ;
- Préserver la ressource en eau.

Perspectives 2025

- *Sensibiliser les agents de MACS à leur impact carbone*
- *Mettre en place le plan d'actions*

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

PARTIE 5

Favoriser l'éducation, le lien social et l'accès aux services

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

I. L'Escale info et éco au service des habitants et des entreprises

• L'Escale info

L'Escale info est un espace de proximité pour accompagner les habitants de MACS dans leur quotidien. Labellisé « Information Jeunesse », « Point Info Famille », et « Point justice », l'Escale Info a accompagné près de 10 000 personnes en 2024.

Plusieurs partenaires interviennent au sein des locaux (CAF, Mission Locale, Médiation Familiale, CDAD, CIDFF, CPAM…) et apportent aux habitants du territoire une information et un accompagnement sur leurs droits au quotidien.

Tout au long de l'année, différentes actions d'information ont été proposées en direction des publics jeunes et des familles : conférences, cycle d'info parents, mobilité européenne, journées découverte du baby-sitting, …

Également, 10 communes accueillent une permanence de l'escale info : ce service de proximité demeure indispensable pour faciliter l'accompagnement de tous, au plus près des habitants.

Perspectives 2025

- *Organiser un forum d'accès aux droits avec l'ensemble des partenaires de l'enscale info*
- *Asseoir le dispositif d'itinérance de l'escale info dans les 10 communes*

• L'Escale éco

Favoriser l'emploi sur le territoire avec l'Escale Éco, qui est née de la volonté des élus de MACS de créer un lieu de référence au service de l'entrepreneuriat, l'emploi, l'orientation et de la formation. L'Escale Éco référencée "Espace Régional d'Information et de Proximité", développe des animations dédiées à l'orientation et la formation, dispose de documentations liées à la vie professionnelle et oriente vers les partenaires adéquats.

L'Escale eco en 2024, c'était plus de 3 400 usagers, 180 ateliers collectifs proposés, 155 collégiens accompagnés dans leur orientation professionnelle, 12 évènements organisés et avec les partenaires (France Travail, Mission locale, Cap emploi, Solutions Mobilité, CCI, CMA etc…) en faveur de l'emploi sur le territoire.

Perspective 2025

- *Organiser un évènement pour promouvoir l'entrepenariat féminin dans un contexte d'égalité homme femme*

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

II. L'accès à la mobilité

Le réseau de bus Yégo

En septembre 2023, le réseau YEGO est devenu totalement gratuit pour tous ses utilisateurs. Plusieurs améliorations ont été mises en place, notamment des retours ajoutés à 16h pour les scolaires depuis le lycée Sud des Landes à Saint-Vincent de Tyrosse, et une révision de la desserte du lycée Darmanté à Capbreton pour réduire les temps de trajet. Des stationnements vélo abrités ont été installés à Angresse, Seignosse bourg et Soustons Isle verte, et des abris voyageurs ont été déployés pour améliorer le confort des usagers.

Un nouveau site web et une application mobile ont également été lancés pour simplifier la navigation, avec des itinéraires multimodaux et le suivi du trafic en temps réel.

Les voyages sur la période de septembre à juin ont nettement augmenté, passant de 135 600 en 2022 à 217 445 en 2024, soit une augmentation de + 60 % pour "Yégo Hiver".

Yégo à la demande

En 2024, MACS a mis en place le dispositif "Yégo à la demande" permettant, 3 jours par semaines, aux habitants :

- D'Azur, Magescq et Soustons Costemale de rejoindre Soustons,
- D'Orx et Saubrigues de rejoindre Labenne,
- De Josse, Saubusse, Saint-Jean-de-Marsacq, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx et Saubrigues de rejoindre Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Avec une prise en charge directe au plus près du domicile et une dépose aux arrêts de bus Yégo, ces habitants accèdent plus facilement aux services et commerces locaux. Depuis le lancement de ce dispositif, 101 administrés, d'un âge moyen de 37 ans, se sont inscrits. Gratuit, pratique et accessible, Yégo à la demande illustre l'engagement de MACS pour des solutions concrètes au service des habitants de toutes les communes.

Les aménagements cyclables

Un nouveau schéma cyclable a été voté en mars 2021. Il vise à développer le vélo du quotidien par une action sur les itinéraires intercommunaux, mais également sur les trajets courts du quotidien au sein des communes. Les travaux d'aménagement menés dans le cadre du PPI Voirie concourent également à un meilleur partage de la voirie entre les modes de déplacement.

La carte des itinéraires cyclables du territoire est disponible à l'adresse suivante : https://www.yego.fr/velo/

Accompagnement des entreprises

MACS accompagne les entreprises du territoire dans l'élaboration de leur Plan de Déplacement Entreprise ou sur des temps d'information liés à l'offre et aux solutions de mobilité.

Depuis 2023 c'est :

- 14 entreprises ont été accompagnées de manière ponctuelle ou régulière ;
- 6 entreprises ont été accompagnées afin de développer une communauté de covoitureurs avec l'outil COVOIT MODALIS.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

III. L'éducation et la culture à l'école

- ## Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)

Le parcours a été mis en oeuvre à la rentrée 2024/2025 et sera poursuivi chaque année. Il concerne environ 1 800 élèves de classe de CP et CE2 et représente un coût annuel de 70 000 €.

Dès le CP, les enfants sont invités à explorer l'univers fascinant des arts visuels lors d'une visite au PARCC, le centre d'art de MACS à Labenne. Les expositions, en lien avec l'environnement, éveillent leur sensibilité artistique tout en les encourageant à observer et à ressentir le monde et la nature. Ce premier contact avec l'art permet d'éveiller la curiosité naturelle des enfants et d'ouvrir leur regard.

Ensuite, direction Pôle Sud, le centre de formations musicales de MACS, à Saint-Vincent de Tyrosse, où la musique devient une nouvelle aventure. Les jeunes écoliers découvrent les instruments et explorent des univers musicaux variés. L'expérience permet de développer leur écoute, mais aussi de laisser s'exprimer leurs propres émotions à travers les sons.

En CE2, le parcours se poursuit avec la visite de La Marensine, le centre d'arts chorégraphiques à Soustons. Ici, les enfants apprennent à s'exprimer par le mouvement. Grâce aux ateliers et représentations, ils découvrent l'art de la danse et prennent conscience du langage universel qu'est le corps. Les élèves vivent des spectacles de danse également à l'Espace Culturel Roger Hanin.

Au cours de l'année scolaire 2024/2025, les enfants ont pu assister à deux spectacles, "Pourquoi un arbre est une poule ?" de Marc Lacourt et "Voyage au bout de l'ennui" de la compagnie Lamento.

Pour clore ce parcours, les élèves se rendent à Capbreton où se situe la Maison de l'Oralité et du Patrimoine pour découvrir la richesse des récits oraux. Dans cet espace ou, à la salle Ph'Art, ils découvrent notamment le conte. Les artistes leur transmettent l'art et l'imagination, une porte ouverte sur des mondes fantastiques qui les accompagneront bien au-delà de l'enfance.

En 2025, ils assisteront au spectacle "Les souliers mouillés" de Sabrina Chézeau.
Livret parcours EAC pour les élèves

- ## Le vélo au cœur de l'éducation de la jeunesse

Le programme Savoir Rouler à Vélo (SRAV) a été expérimenté par les élèves de CM2 des écoles de Josse, Saint-Jean de Marsacq et Sainte-Marie-de-Gosse en 2024. Cette démarche permet d'apprendre aux enfants à se déplacer à vélo pour l'entrée au collège et ancre les réflexes d'aller vers une mobilité décarbonée dès le plus jeune âge.

Suite à la réussite de cette expérimentation, cette action va être renforcée en 2024/2025 où 24 classes vont participer au dispositif.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

En 2023 MACS s'est inscrite comme territoire organisateur du challenge de la mobilité inter-écoles porté par l'ADEME pour permettre aux écoles maternelles et élémentaires de son territoire de participer.

En 2023, seules deux écoles de Capbreton s'étaient inscrites : l'école maternelle et le groupe scolaire Saint-Exupéry.

En 2024, 6 écoles du territoire se sont engagées :

- École maternelle de Capbreton
- Groupe scolaire Saint-Exupéry de Capbreton
- École primaire Yves Ulysse à Labenne
- École primaire Lalande à Saint-Vincent de Tyrosse
- Écoles Grand Chêne et Deux Étangs à Seignosse
- École primaire de Sainte-Marie-de-Gosse

Un premier comptage a eu lieu deux semaines avant le challenge afin de pouvoir évaluer les habitudes de déplacement des élèves sur les trajets domicile-école. Les élèves et le personnel des établissements ont ensuite été encouragés à adopter des modes de déplacement plus durables pendant la semaine du challenge qui a eu lieu du 13 au 17 mai. Les écoles de Seignosse et de Sainte-Marie de Gosse ont été lauréates en 2024.

Challenge de la mobilité inter-écoles

Dans ce contexte de sensibilisation au vélo, sur le territoire de MACS en 2024, trois fresques picturales ont été réalisées au sol, sur les voies vertes de la Vélodyssée. Ce projet a obtenu la labellisation Olympiade culturelle et permet d'amener les habitants à pratiquer le vélo et à découvrir le patrimoine naturel en famille.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

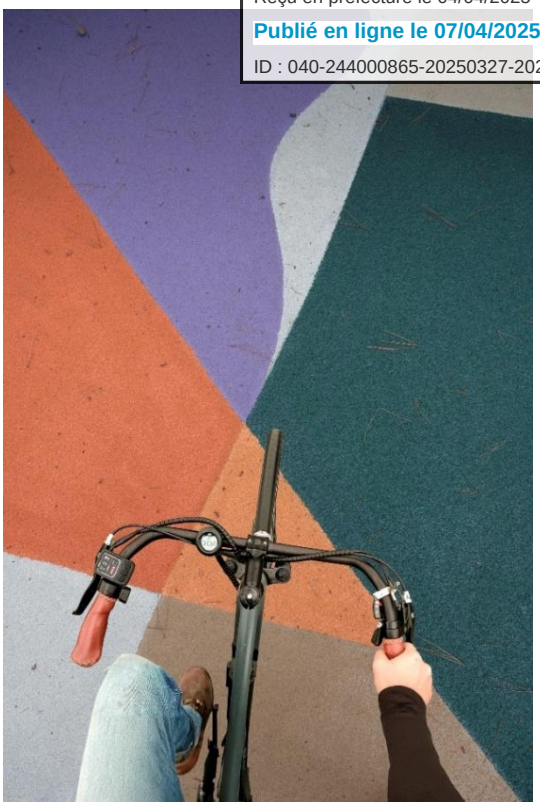

Opération "Tu roules sur l'art" à Seignosse

Perspectives 2025

- *Développement du projet Savoir Rouler à Vélo*
- *Poursuivre le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)*
- *Poursuivre la démarche de sensibilisation et d'accompagnement des associations dans l'organisation de manifestations éco-responsables*
- *Faire le lien entre patrimoine naturel et action culturelle, via le projet des insolites, du partenariat avec le PARCC et le conservatoire du littoral*

IV. Un accompagnement au plus près des familles

- **Le Relai Petite Enfance (RPE)**

Rompre l'isolement des assistantes maternelles, permettre aux enfants de rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes, se former, s'informer, échanger… sont quelques objectifs du RPE.

En 2024, près de 170 assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s (AMA) et 700 enfants ont fréquenté les ateliers du RPE sur une des 8 antennes du territoire : Moliets, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Vincent de Tyrosse, Soustons, Bénesse-Maremne, Saubion, Labenne et Hossegor.

Parallèlement, des temps de professionnalisation ont été proposés aux AMA, ainsi que des animations ouvertes aux familles du territoire.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

- **Lieu d'accueil Enfants-Parents (LAEP) itinérant**

MACS a mis en place un lieu de rencontres, de soutien et d'échanges autour du jeu pour les enfants accompagnés d'un adulte référent.
En 2024, 73 familles ont fréquenté au moins un des 3 sites : Magescq, Saubion et Saint Martin de Hinx
Pour l'enfant, le LAEP :

- Favorise son expression et son épanouissement dans un espace aménagé et sécurisé ;
- Contribue à sa socialisation, son autonomie, en échangeant et en rencontrant d'autres enfants, d'autres adultes ;
- Crée des conditions propices à une préparation à la séparation.

Pour l'accompagnant, le LAEP permet :

- D'être avec son enfant, de le découvrir autrement, de partager un moment de jeux, de détente ;
- De prendre confiance dans sa fonction parentale ;
- De rompre l'isolement, de rencontrer d'autres adultes, de partager son expérience.

Perspectives 2025

- *Maintenir des ateliers sur le territoire pour un accès facilité aux services de MACS*
- *Travailler avec l'ARS sur la prévention et l'information des familles sur la santé*
- *Renforcer l'accompagnement des AMA dans leurs pratiques professionnelles au quotidien : accès à la formation, à l'information…*

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D01C-DE

Un document conçu par le service environnement :
service.environnement@cc-macs.org

MACS
Communauté de communes
Maremne Adour Côte-Sud

L'optimisme
est dans
notre nature